

De nouvelles approches pour les lots boisés privés

Recadrage du débat sur la politique forestière



RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES FORÊTS PRIVÉES

De nouvelles approches pour les lots boisés privés — Recadrage du débat sur la politique forestière

Rapport du Groupe de travail sur les forêts privées par Donald W. Floyd, Robert Ritchie, et Tony Rotherham

Donald W. Floyd, président
Forestier professionnel agréé (Nouveau-Brunswick)
Doyen de la Faculté de foresterie et de gestion de l'environnement, Université du Nouveau-Brunswick
(Fredericton)

Robert Ritchie
Directeur général et forestier en chef, Coopérative forestière du Nord-Ouest

Tony Rotherham
Président, T. Rotherham Forest Consulting Inc.
Forestier professionnel agréé (Ontario et Colombie-Britannique)

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

2012.01

WWW.GNB.CA

ISBN 978-1-55471-948-8

CNB 8542_F

Table des matières

Introduction	3
Contexte des enjeux	4
Les propriétaires de lots boisés	7
Rentabilité de la sylviculture	13
Objectifs de qualité du bois.	19
Juste valeur marchande et part équitable des marchés	23
Organisations vouées aux lots boisés privés	29
Sommaire des constats	35
Recommandations	38
Conclusion	48
Bibliographie	50
Remerciements	50

Introduction

Au Nouveau-Brunswick, le débat sur la politique forestière a été caractérisé, au cours des deux dernières décennies, comme un jeu à somme nulle à quatre sens dans lequel s'affrontent les propriétaires de lots boisés privés, la Couronne, l'industrie des produits forestiers et la communauté environnementale en espérant en retirer un avantage relatif. Il en est résulté une impasse au niveau des politiques, ponctuée par des changements marginaux périodiques fondés sur des rapports émanant d'universitaires, de groupes de travail, de législateurs, d'experts-conseils et d'intervenants.

L'accent a été mis surtout sur la façon dont les forêts de la Couronne sont allouées ou réallouées pour atteindre les objectifs concurrents de la conservation et de la production de fibres. Cette approche n'est pas productive. On ne peut favoriser l'environnement et accroître l'approvisionnement en bois qu'en augmentant la grosseur du gâteau et non en continuant de se disputer pour savoir qui aura la plus grosse part.

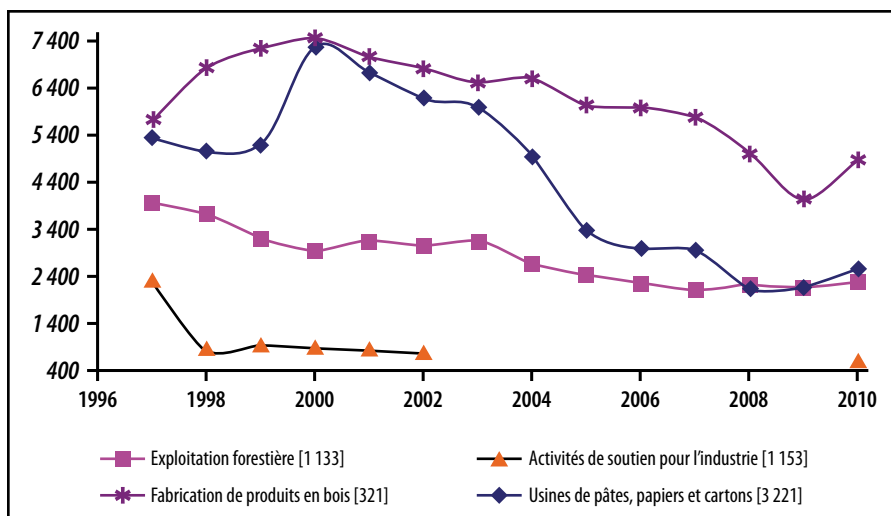
Nous croyons qu'avec des politiques appropriées et des investissements ciblés dans le secteur des lots boisés privés, le gouvernement du Nouveau-Brunswick peut recadrer le débat forestier et accroître les valeurs que les citoyens ne cessent de réclamer en matière de conservation, tout en fournissant les fibres ligneuses nécessaires pour assurer la durabilité de l'industrie forestière. Cela exige une intendance judicieuse des forêts du Nouveau-Brunswick, privées autant que publiques, et la prise en considération des nombreux avantages qu'offrent nos forêts à toutes les catégories de propriétaires.

Ayant évalué l'état actuel des ressources forestières privées, nous recommandons une série d'incitatifs qui permettront d'augmenter à la fois l'approvisionnement en bois pour l'industrie et les avantages de la conservation pour la société dans son ensemble. Nous proposons également de réorienter d'importantes institutions afin de mieux satisfaire à l'intérêt public et de mieux répondre aux besoins d'une population changeante de propriétaires de lots boisés. Dans le présent rapport, nous résumons notre analyse et nos recommandations, qui sont fondées sur des recherches et des discussions avec des centaines de personnes dans l'ensemble de la province.

Contexte des enjeux

L'industrie forestière a vu sa part de l'activité économique baisser au Nouveau-Brunswick, mais elle représente encore environ 5 % du produit intérieur brut (PIB) de la province. Elle est particulièrement importante en milieu rural où l'économie demeure en grande partie dépendante des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables. D'après la contribution en pourcentage de l'industrie au PIB, le Nouveau-Brunswick est la province qui dépend le plus des forêts au Canada. En 2010, le secteur forestier du Nouveau-Brunswick soutenait un peu plus de 10 000 emplois directs.

Figure 1 Emploi direct dans le secteur forestier du Nouveau-Brunswick, 1996–2010



Source : Statistique Canada

Dans une économie provinciale en difficulté, le secteur forestier soutient des familles, alimente l'économie rurale et paie des services sociaux. Chaque mètre cube (m³) supplémentaire de bois récolté et transformé ajoute à peu près 220 dollars au PIB de la province. De plus, 13 emplois directs et 12 emplois indirects sont créés pour tous les 10 000 m³ supplémentaires de bois transformé (Campbell, 2011).

En plus d'engendrer des retombées économiques par la production de bois, les forêts privées procurent des habitats fauniques, séquestrent du carbone, offrent des possibilités récréatives et d'autres valeurs non ligneuses, et fournissent de l'eau potable à des milliers de néo-Brunswickois. L'atténuation des changements climatiques et la conservation de la biodiversité sont des enjeux récents. Les néo-Brunswickois n'ont jamais été aussi nombreux à en demander autant de leurs forêts.

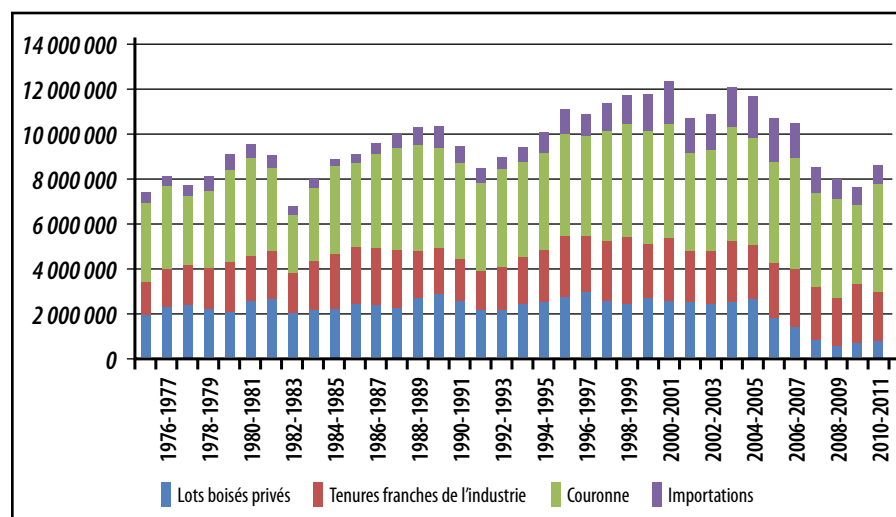
Les lots boisés privés de la province sont en grande partie non réglementés par la Couronne, sauf pour ce qui est des zones tampons riveraines, des ouvrages de franchissement de cours d'eau et des terres situées dans des zones désignées d'approvisionnement en eau potable. Par conséquent, de nombreux lots boisés sont coupés à blanc sans qu'on se préoccupe finalement

de la régénération de la forêt suivante. Bon nombre de ces zones finissent par se régénérer en peuplements de feuillus de qualité inférieure, intolérants à l'ombre (comme le peuplier et le bouleau gris) ou en peuplements mixtes de conifères et de feuillus.

Au cours de la dernière décennie, l'innovation en matière de politique forestière a déperissé au Nouveau-Brunswick. D'importantes dispositions de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* (1982) et de la *Loi sur les produits naturels* (1999) ont été négligées. Les dispositions concernant les « sources d'approvisionnement proportionnel » n'ont pas été mises en œuvre de façon efficace et, malgré les pouvoirs que lui confère la loi, la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick n'arrive pas à « assurer que les prix sont équitables pour les produits forestiers de base achetés ». Les conflits entre les propriétaires de lots boisés privés, le gouvernement et certains éléments de l'industrie forestière demeurent non réglés.

Entre 2005 et 2007, quatre grandes usines de pâtes et papiers ont fermé dans le nord du Nouveau-Brunswick. Les usines restantes ont eu à faire face à une flambée des prix par suite de l'effondrement du marché américain du logement et du renforcement du dollar canadien. En 2006-2007, la récolte de bois des tenures franches de l'industrie a dépassé pour la première fois celle des lots boisés privés (figure 2), certaines grandes entreprises comptant sur les forêts de la Couronne et les tenures franches de l'industrie. Les coûts d'exploitation sur ces bloc de récolte plus grands étaient plus faibles et la planification de la récolte, plus certaine. Incapables de fonctionner de façon rentable aux prix offerts par les usines, de nombreux propriétaires de forêts privées ont tout simplement choisi de laisser leur bois sur pied.

Figure 2 Mètres cubes de bois d'industrie récoltés et consommés au Nouveau-Brunswick, 1976–1977 à 2010–2011, par type de propriété



Source : Sondage sur l'utilisation du bois d'œuvre au Nouveau-Brunswick

En novembre 2010, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a tenu un sommet sur l'industrie forestière au cours duquel il s'est engagé à établir des objectifs significatifs en matière de coupe de bois pour les terres publiques et privées. En mars 2011, il a formé le Groupe de travail sur les forêts privées en lui donnant le mandat suivant :

1. définir et préciser ensemble les principaux éléments et les facteurs liés à l'établissement d'un objectif en matière de coupe de bois pour les lots boisés privés du Nouveau-Brunswick, et
2. recommander au ministre des Ressources naturelles, d'ici le 31 décembre 2011, un objectif précis en matière de coupe de bois sur les lots boisés privés du Nouveau-Brunswick qui tient compte des objectifs des propriétaires de lots boisés, des points de vue des divers intervenants, des considérations relatives à la commercialisation et des programmes d'aide visant les lots boisés privés du Nouveau-Brunswick.

Pour s'acquitter de ce mandat, le groupe de travail a mené un sondage auprès des propriétaires de lots boisés (résumé à la section 2, ci-dessous, et décrit en détail à l'annexe A), commandé une étude de la situation économique et de la rentabilité du programme de sylviculture sur les terres privées (section 3, annexe B) et obtenu une analyse de l'approvisionnement futur en bois du ministère des Ressources naturelles (section 4, annexe C). Le groupe de travail s'est également penché sur la qualité des ressources forestières des lots boisés privés (section 5), a étudié les questions de la juste valeur marchande et de la part équitable des marchés (section 6) et a examiné les organisations associées aux lots boisés privés (section 7). La section 8 résume les constatations faites et la section 9 présente les recommandations formulées. Une liste des séances de consultation et d'écoute qui ont aidé à éclairer le présent rapport est fournie à l'annexe D.

Les propriétaires de lots boisés

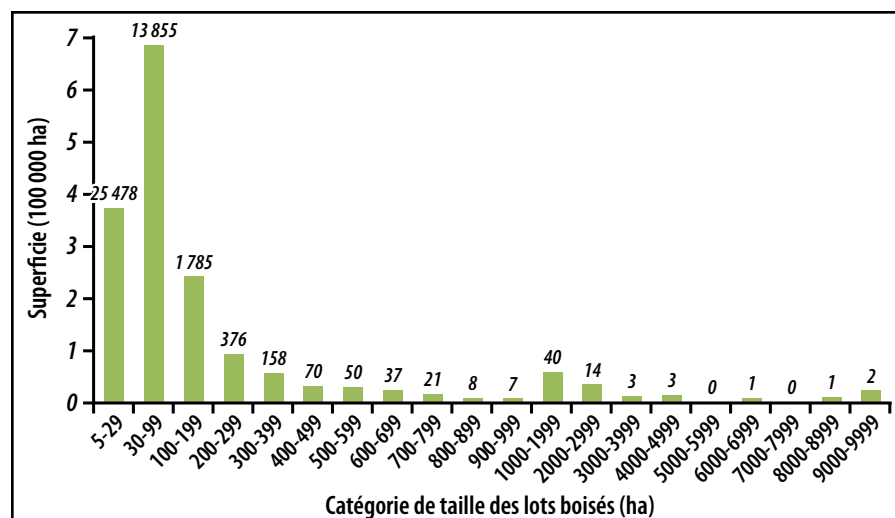
Le dernier sondage mené auprès des propriétaires de lots boisés privés au Nouveau-Brunswick remonte à 1982. Avant que le groupe de travail n'entreprenne le sien en 2011, l'information de base était incertaine, même en ce qui concerne le nombre de propriétaires de lots boisés et la superficie totale du terrain qu'ils possèdent.

En été 2011, un sondage a été réalisé par la poste afin de recueillir de l'information sur les motivations, les valeurs, les comportements et les attitudes des propriétaires qui possédaient au moins une parcelle de 5 hectares au Nouveau-Brunswick : 2 200 questionnaires ont été envoyés et le taux de réponse a été de 35 %. Le sondage a utilisé une méthode d'échantillonnage stratifié divisant la population en propriétaires de parcelles de petite, moyenne et grande taille. La marge d'erreur pour chaque groupe est de plus ou moins 7, 6 et 6 % respectivement, 19 fois sur 20. Suit un bref sommaire. Un compte rendu complet est présenté à l'annexe A

Caractéristiques des propriétaires de lots boisés et de leurs terres

Sur un nombre estimatif de 41 900 propriétaires de lots boisés au Nouveau-Brunswick, 61 % ont des lots boisés de 5 à 29,9 ha (« lots boisés de petite taille »); 33 %, des lots boisés de 30 à 99,9 ha (« lots boisés de moyenne taille »); et le reste, soit 6 %, des lots boisés de plus de 100 ha (« lots boisés de grande taille »).

Figure 3 Superficie des lots boisés, par catégorie de taille



Les chiffres figurant au-dessus des barres représentent le nombre de propriétaires de lots boisés dans chaque catégorie de taille.

Source : SNB (2011).

Les lots boisés de petite taille constituent 22 % de la superficie totale, ceux de moyenne taille, 40 % et ceux de grande taille, 38 % (tableau 1). Au total, les lots boisés privés au Nouveau-Brunswick comptent pour presque 1,7 million d'hectares de terres forestières productives.

Tableau 1 *Propriétaires de lots boisés et superficie des lots boisés, par catégorie de taille*

		Taille des boisés		
		Petite	Moyenne	Grande
Propriétaires	n	25 478	13 855	2 576
	%	61	33	6
Superficie des boisés	ha	370 059	685 659	643 801
	%	22	40	38

Les propriétaires de lots boisés sont, pour la plupart, âgés de 55 ans ou plus et bon nombre d'entre eux sont à la retraite (44 %). D'ici 2042, ceux qui sont actuellement âgés de 55 à 64 ans (33 %) auront probablement transféré leurs terres à de nouveaux propriétaires. Toutefois, il est peu probable que leurs terres seront acquises par des propriétaires plus jeunes. Les personnes d'âge moyen sont plus susceptibles que les jeunes adultes d'avoir les moyens d'acheter des terres et d'hériter des biens immobiliers.

Seules de faibles proportions de propriétaires tirent des revenus de leurs lots boisés (18 %), utilisent un plan d'aménagement forestier écrit (13 %) ou se livrent à des activités d'aménagement pour lesquelles ils reçoivent un soutien financier du gouvernement provincial ou d'un office de commercialisation régional (13 %). Dans chaque cas, la probabilité augmente avec la taille du boisé. Par exemple, seuls 6 % des propriétaires de lots boisés de petite taille ont reçu de l'aide à des fins sylvicoles comparativement à 43 % pour les propriétaires de lots boisés de grande taille.

Pour la plupart des propriétaires de lots boisés, le rendement financier n'est pas la raison principale pour laquelle ils possèdent des terres forestières. Ils conservent leurs terres pour d'autres raisons. En général, les raisons les plus souvent citées reflètent des valeurs familiales et des valeurs écologiques, comme la satisfaction tirée du fait de posséder des espaces verts (66 %), de les conserver pour les générations futures (63 %), de les léguer à leurs descendants (63 %) et de profiter de la faune (58 %). Toutefois, les motivations des propriétaires varient considérablement en fonction de la taille des boisés. Une forte proportion de propriétaires de lots boisés de grande taille citent des raisons financières, comme la possession aux fins d'investissement ou de récolte du bois. Quoi qu'il en soit, même parmi les propriétaires de lots boisés de grande taille, les raisons non financières sont importantes pour une proportion relativement élevée d'entre eux.

Comportement antérieur en matière de récolte

Les propriétaires de parcelles de grande taille sont plus susceptibles d'avoir récolté du bois au cours des dix dernières années (tableau 2). Les principales raisons évoquées sont l'amélioration de la qualité du lot boisé et la valorisation des arbres morts et mourants. Les propriétaires de lots boisés de grande taille sont surtout enclins à récolter s'ils ont besoin d'argent ou si un office de commercialisation ou une coopérative forestière le leur recommande.

Tableau 2 Fréquence à laquelle des arbres sont enlevés ou récoltés, par catégorie de taille

Fréquence de récolte	Taille du boisé			Pourcentage du total
	Petite	Moyenne	Grande	
<i>Au moins une fois par année au cours des dix dernières années</i>	27 %	38 %	44 %	32 %
<i>Au moins une fois par année au cours des cinq dernières années</i>	18	18	22	18
<i>Pas au cours des cinq dernières années, mais au moins une fois au cours des dix dernières</i>	11	14	17	12
<i>Pas au cours des dix dernières années, mais au moins une fois auparavant</i>	22	20	12	21
<i>Jamais</i>	20	10	3	16
<i>Non indiqué</i>	2	1	2	2

Différences importantes observées entre la taille des boisés à $p \leq 0,05$ (test du chi carré)

Les propriétaires de lots boisés de petite et moyenne taille ont récolté du bois de chauffage plus que les propriétaires de lots boisés de grande taille. Les méthodes de récolte tendent à être de faible intensité : environ 50 % des propriétaires n'enlèvent que les arbres morts ou mourants et 30 % enlèvent moins de la moitié des arbres dans un secteur donné. Les propriétaires de lots boisés de grande taille sont plus susceptibles d'enlever la plupart ou la totalité des arbres dans un secteur de récolte et la proportion des propriétaires qui récupèrent seulement les arbres morts et mourants diminue plus la taille du boisé est grande.

Pour ce qui est de la contribution que font les propriétaires de lots boisés à l'approvisionnement provincial en bois, 28 % des propriétaires ont vendu du matériel de sciage (billes ou montants), du bois à pâte, des billes de placage ou des poteaux ou pieux au cours des dix dernières années (tableau 3). La proportion de propriétaires qui ont vendu un ou plusieurs de ces produits augmente plus le lot boisé est de grande taille.

Tableau 3 Répondants qui ont vendu des produits ligneux au cours des dix dernières années, par catégorie de taille

Produits ligneux vendus	Taille du boisé			Pourcentage du total
	Petite	Moyenne	Grande	
<i>Oui</i>	20 %	37 %	64 %	28 %
<i>Non</i>	80	62	34	71
<i>Non indiqué</i>	1	1	2	1

Différences importantes observées entre la taille des boisés à $p \leq 0,05$ (test du chi carré)

Intentions futures en matière d'aménagement

Quarante-quatre pour cent des propriétaires ont indiqué qu'ils pourraient récolter du bois au cours des dix prochaines années (tableau 4). L'intérêt pour des récoltes futures augmente avec la taille du boisé, les propriétaires de boisés de grande taille étant plus susceptibles d'engager une équipe d'exploitants forestiers ou un entrepreneur indépendant.

Tableau 4 Intentions de récolte des propriétaires au cours des dix prochaines années, par catégorie de taille

Intentions de récolte	Taille du boisé			Pourcentage du total
	Petite	Moyenne	Grande	
<i>Oui</i>	49 %	61 %	68 %	54 %
<i>Non</i>	42	29	20	36
<i>Non indiqué</i>	9	11	12	10

Différences importantes observées entre la taille des boisés à $p \leq 0,05$ (test du chi carré).

La majorité des propriétaires (56 %) comptent entreprendre au moins une activité d'aménagement forestier au cours de la prochaine décennie. Au haut de la liste des activités se retrouvent l'éclaircie ou l'espacement des jeunes peuplements, l'arpentage ou l'amélioration des lignes de délimitation, et la construction ou l'entretien de chemins et sentiers (tableau 5). Une plus forte proportion de propriétaires de lots boisés de grande taille envisagent également des travaux de préparation de terrains, de plantation et d'application de pesticides ou d'herbicides.

Tableau 5 Activités d'aménagement envisagées par les propriétaires au cours des dix prochaines années, par catégorie de taille

Activités prévues	Taille du boisé			Pourcentage du total
	Petite	Moyenne	Grande	
<i>Éclaircie ou espacement des jeunes peuplements</i>	33 %	32 %	42 %	33 %
<i>Arpentage ou amélioration des lignes de délimitation*</i>	34	30	43	33
<i>Construction ou entretien de chemins et sentiers</i>	32	33	42	33
<i>Amélioration des terrains boisés à des fins récréatives</i>	22	20	26	21
<i>Plantation d'arbres*</i>	14	16	26	16
<i>Projets d'amélioration de l'habitat faunique ou des installations de pêche</i>	14	14	19	15
<i>Préparation du terrain pour la plantation d'arbres*</i>	11	12	23	12
<i>Production de produits de l'érable</i>	9	11	14	10
<i>Application de pesticides ou d'herbicides*</i>	3	5	10	4
<i>Autres activités d'aménagement*</i>	2	0	2	1

* Différences importantes observées entre la taille des boisés à $p \leq 0,05$ (test du chi carré).

En ce qui concerne l'avenir de leurs terres, environ la moitié des propriétaires ont indiqué qu'ils comptaient faire le minimum requis pour entretenir leurs lots boisés. Les propriétaires de lots boisés de petite taille sont les plus susceptibles de n'avoir aucun plan d'aménagement ou de vouloir laisser leurs lots boisés tels quels, sans aucune activité d'aménagement.

Certification forestière et pratiques d'aménagement de rechange

La majorité des propriétaires (64 %) ont indiqué ne pas être bien renseignés en ce qui concerne la certification forestière. Les propriétaires sont plus nombreux à être d'accord (38 %) qu'en désaccord (8 %) pour dire que la certification est nécessaire pour que les produits forestiers du Nouveau-Brunswick puissent être concurrentiels sur les marchés internationaux. Le reste des propriétaires ont dit être neutres ou ne pas savoir, ou ne se sont pas prononcés. Plus la taille des boisés est grande et plus forte est la proportion de propriétaires qui ont cité des raisons reliées aux marchés pour envisager la certification (tableau 6). Une minorité (19 %) a dit qu'ils n'envisageraient jamais de certifier leurs lots boisés; le degré d'accord avec cet énoncé diminue, plus la taille des boisés augmente.

Tableau 6 *Raisons citées par les propriétaires pour envisager la certification forestière, par catégorie de taille*

Raisons citées pour envisager la certification	Taille du boisé			Pourcentage du total
	Small	Medium	Large	
<i>Cela pourrait rendre ma forêt plus saine*</i>	49 %	51 %	54 %	50 %
<i>Cela pourrait améliorer l'habitat faunique</i>	43	43	47	43
<i>Cela pourrait protéger l'environnement*</i>	41	44	48	42
<i>Pour démontrer que je pratique un aménagement forestier durable sur mes terres à bois*</i>	29	36	44	32
<i>Je pourrais vendre mes produits forestiers à un prix plus élevé*</i>	21	38	54	28
<i>Je pourrais accéder à des marchés du bois qui ne me seraient pas accessibles autrement*</i>	18	31	48	24
<i>J'ai le temps et l'argent nécessaires pour obtenir la certification*</i>	3	9	12	6
<i>Autres raisons*</i>	5	3	4	4
<i>Je n'envisagerais jamais la certification de mes boisés*</i>	22	13	9	19

* Différences importantes observées entre la taille des boisés à $p \leq 0,05$ (test du chi carré).

La plupart des propriétaires de lots boisés ont dit qu'il était peu probable qu'ils participent à des pratiques et des programmes d'aménagement alternatif (tableau 7). Cela indique un certain degré de scepticisme à l'égard des pratiques ou des programmes qui pourraient influencer sur leurs choix d'aménagement des terres. Environ le tiers des propriétaires participeraient probablement à un programme volontaire de conservation des terres si cela les rendait admissibles à des subventions, des programmes d'aide ou d'autres avantages. À peu près la même proportion de propriétaires aurait probablement un plan d'aménagement et prendrait les mesures recommandées si cela leur permettait de participer à un programme de réduction de l'impôt foncier. Toutefois, les propriétaires semblent être peu disposés à collaborer de plus près avec l'industrie ou entre eux

ou à accepter des subventions du gouvernement si des conditions contraignantes leur sont imposées.

Tableau 7 Probabilité de participation à des programmes et des partenariats, par catégorie de taille

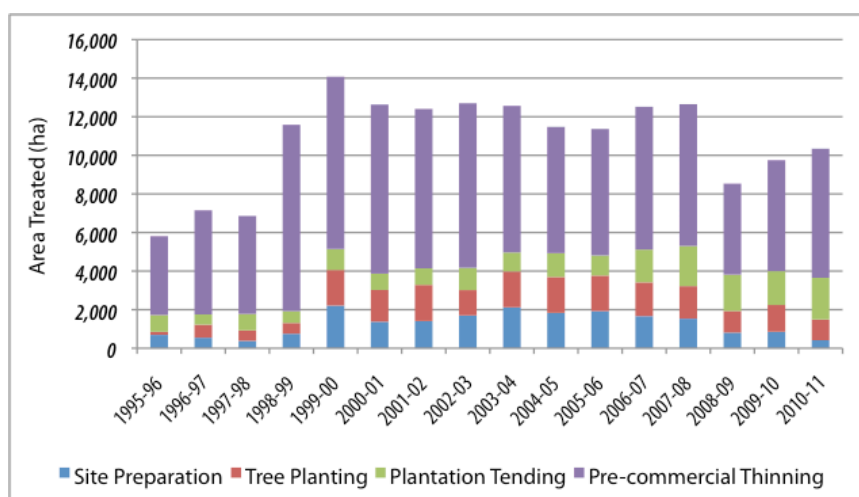
Est-ce que vous...	Probabilité	Taille du boisé			Pourcentage du total
		Petite	Moyenne	Grande	
<i>Participeriez à un programme volontaire de conservation des terres si cela vous rendait admissible à des subventions, des programmes d'aide ou d'autres avantages*</i>	Peu probable	44 %	34 %	32 %	40 %
	Probable	33	36	40	34
<i>Auriez un plan d'aménagement et prendriez les mesures recommandées si cela vous permettait de participer à un programme de réduction de l'impôt foncier*</i>	Peu probable	40	31	26	36
	Probable	28	40	52	33
<i>Accepteriez un financement du gouvernement pour entreprendre des activités d'aménagement forestier sur vos terres à bois si cela signifiait que vous devez récolter les arbres une fois arrivés à maturité*</i>	Peu probable	55	43	31	50
	Probable	24	32	47	28
<i>Deviendriez membre d'un groupe de propriétaires de boisés dans votre région afin d'aménager conjointement ces boisés pour préserver l'habitat, offrir des activités récréatives ou améliorer la qualité de l'eau*</i>	Peu probable	56	46	42	51
	Probable	17	21	31	19
<i>Accepteriez des services d'aménagement d'une entreprise de produits forestiers en échange de votre bois*</i>	Peu probable	65	57	50	62
	Probable	14	17	25	16
<i>Deviendriez membre d'un groupe de propriétaires de boisés dans votre région afin d'aménager conjointement ces boisés pour la production de billes, de pâte, de copeaux ou de biomasse*</i>	Peu probable	64	52	39	58
	Probable	10	18	35	14

* Différences importantes observées entre la taille des boisés à $p \leq 0,05$ (test du chi carré)

Rentabilité de la sylviculture

Entre 1995 et 2010, les gouvernements fédéral et provincial ont dépensé 106,7 millions de dollars dans la sylviculture sur les lots boisés privés au Nouveau-Brunswick. La contribution des propriétaires a été de 25,4 millions de dollars, soit un total de 132,1 millions. De 2003 à 2007, environ 73 % du financement ont été consacrés à des travaux d'éclaircie précommerciale. Le reste a servi à l'établissement de plantations, aux soins sylvicoles et à d'autres projets. La figure 4 présente la superficie traitée de 1995-1996 à 2010-2011.

Figure 4 Superficie traitée au titre du Programme de sylviculture sur les terres privées, 1995-1996 à 2010-2011, par pratique



Notre analyse coût-efficacité a tenu compte de la réduction du délai d'exploitabilité, de la réduction des coûts de récolte et de l'augmentation du contenu en produits. Les effets de la sylviculture sont éloignés dans le temps et sont réalisés à l'âge de rotation, ce qui, dans la plupart des cas, correspond à plus de 60 ans après la plantation et à environ 45 ans après l'éclaircie précommerciale. Le rendement financier des investissements dépend de la réussite du traitement, de la quantité et de la qualité du bois, du prix futur des produits forestiers, de l'évolution des coûts d'exploitation et du temps entre le traitement et la récolte.

Les tableaux 8 et 9 présentent l'analyse des investissements publics et privés combinés (partage des coûts compris) dans la sylviculture sur les terres privées au Nouveau-Brunswick de 1995 à 2010.

Tableau 8 Rentabilité du Programme de sylviculture sur les terres privées

Activité	Gouvernement + propriétaire, OC = investissement total (1995-2010)	Valeur actuelle à 3 %	Valeur actuelle à 5 %	Hausse prévue en volume (m ³)	Coût de l'investissement/m ³ à un taux d'intérêt de...		
					0 %	3 %	5 %
Plantation	24 705 282 \$ + 5 835 497 \$ = 30 540 779 \$	36 703 294 \$	41 680 548	1 377 653	22,2 \$	26,6 \$	30,3 \$
Éclaircie	82 007 305 \$ + 19 536 856 \$ = 101 544 161 \$	126 305 905 \$	146 774 431 \$	7 792 759	13,0 \$	16,2 \$	18,8 \$
Total	106 712 586 \$ + 25 372 353 \$ = 132 084 939 \$	163 009 199 \$	188 454 980	9 170 412	14,4 €	17,8 \$	20,6 \$

OC = office de commercialisation. Valeur actuelle (0 %) = année 2010–2011.

Tableau 9 Hausse requise en volume à 20 \$/m³ pour atteindre le seuil de rentabilité en sylviculture

	Hausse requise en volume de bois à un taux d'intérêt de...		
	0 %	3 %	5 %
Plantation, par hectare	72 m ³	87 m ³	98 m ³
Éclaircie, par hectare	46 m ³	57 m ³	66 m ³
Ensemble des activités, ensemble des lots boisés	6 604 247 m ³	8 150 460 m ³	9 422 749 m ³

Valeur actuelle (0 %) = année 2010–2011.

Selon les hypothèses faites dans l'analyse (annexe B), le programme de sylviculture permettra d'augmenter le volume total d'environ 9,1 millions de m³. La majeure partie de ce volume (7,8 millions de m³, soit environ 86 %) découlera de l'éclaircie précommerciale et le reste, de l'établissement et de l'entretien des plantations.

Pendant la durée du programme, selon les hypothèses du modèle, l'éclaircie précommerciale est rentable à un taux d'intérêt de 5 % lorsque le prix du bois sur pied atteint 18,80 \$/m³ ou plus. L'établissement et l'entretien des plantations sont rentables à un taux d'intérêt de 5 % lorsque le prix du bois sur pied est de 30,30 \$/m³ ou plus.

La rentabilité des interventions sur les peuplements varie considérablement selon la productivité du site. La figure 5 illustre le pourcentage d'augmentation en volume requise pour qu'un investissement soit rentable aux divers prix du bois sur pied. La couleur vert foncé indique un investissement plus favorable et le jaune, un investissement moins favorable.

Figure 5 Pourcentage d'augmentation requise en volume pour atteindre le seuil de rentabilité des investissements, par prix du bois sur pied

Dépenses totales														
\$	2 955,00	Croissance requise (m ³)	Pourcentage d'augmentation minimale requise en volume à différents niveaux de rendement du peuplement par ha											
	Bois sur pied		120	140	160	180	200	220	240	260	280	300	320	340
\$	10	296	246 %	211 %	185 %	164 %	148 %	134 %	123 %	114 %	106 %	99 %	92 %	87 %
\$	15	197	164 %	141 %	123 %	109 %	99 %	90 %	82 %	76 %	70 %	66 %	62 %	58 %
\$	20	148	123 %	106 %	92 %	82 %	74 %	67 %	62 %	57 %	53 %	49 %	46 %	43 %
\$	25	118	99 %	84 %	74 %	66 %	59 %	54 %	49 %	45 %	42 %	39 %	37 %	35 %
\$	30	99	82 %	70 %	62 %	55 %	49 %	45 %	41 %	38 %	35 %	33 %	31 %	29 %
\$	35	84	70 %	60 %	53 %	47 %	42 %	38 %	35 %	32 %	30 %	28 %	26 %	25 %
\$	40	74	62 %	53 %	46 %	41 %	37 %	34 %	31 %	28 %	26 %	25 %	23 %	22 %
\$	45	66	55 %	47 %	41 %	36 %	33 %	30 %	27 %	25 %	23 %	22 %	21 %	19 %
\$	50	59	49 %	42 %	37 %	33 %	30 %	27 %	25 %	23 %	21 %	20 %	18 %	17 %
\$	55	54	45 %	38 %	34 %	30 %	27 %	24 %	23 %	21 %	19 %	18 %	17 %	16 %
\$	60	49	41 %	35 %	31 %	27 %	25 %	22 %	21 %	19 %	18 %	16 %	15 %	14 %
Activités de plantation														
\$	1 906,00	Croissance requise (m ³)	Pourcentage d'augmentation minimale requise en volume à différents niveaux de rendement du peuplement par ha											
	Bois sur pied		120	140	160	180	200	220	240	260	280	300	320	340
\$	10	191	159 %	136 %	119 %	106 %	95 %	87 %	79 %	73 %	68 %	64 %	60 %	56 %
\$	15	127	106 %	91 %	79 %	71 %	64 %	58 %	53 %	49 %	45 %	42 %	40 %	37 %
\$	20	95	79 %	68 %	60 %	53 %	48 %	43 %	40 %	37 %	34 %	32 %	30 %	28 %
\$	25	76	64 %	54 %	48 %	42 %	38 %	35 %	32 %	29 %	27 %	25 %	24 %	22 %
\$	30	64	53 %	45 %	40 %	35 %	32 %	29 %	26 %	24 %	23 %	21 %	20 %	19 %
\$	35	54	45 %	39 %	34 %	30 %	27 %	25 %	23 %	21 %	19 %	18 %	17 %	16 %
\$	40	48	40 %	34 %	30 %	26 %	24 %	22 %	20 %	18 %	17 %	16 %	15 %	14 %
\$	45	42	35 %	30 %	26 %	24 %	21 %	19 %	18 %	16 %	15 %	14 %	13 %	12 %
\$	50	38	32 %	27 %	24 %	21 %	19 %	17 %	16 %	15 %	14 %	13 %	12 %	11 %
\$	55	35	29 %	25 %	22 %	19 %	17 %	16 %	14 %	14 %	12 %	12 %	11 %	10 %
\$	60	32	26 %	23 %	20 %	16 %	16 %	14 %	13 %	13 %	11 %	11 %	10 %	9 %
Activités d'éclaircie														
\$	2 955,00	Croissance requise (m ³)	Pourcentage d'augmentation minimale requise en volume à différents niveaux de rendement du peuplement par ha											
	Bois sur pied		120	140	160	180	200	220	240	260	280	300	320	340
\$	1049,00	105	87 %	75 %	66 %	58 %	52 %	48 %	44 %	40 %	37 %	35 %	33 %	31 %
\$	15	70	58 %	50 %	44 %	39 %	35 %	32 %	29 %	27 %	25 %	23 %	22 %	21 %
\$	20	52	44 %	37 %	33 %	29 %	26 %	24 %	22 %	20 %	19 %	17 %	16 %	15 %
\$	25	42	35 %	30 %	26 %	23 %	21 %	19 %	17 %	16 %	15 %	14 %	13 %	12 %
\$	30	35	29 %	25 %	22 %	19 %	17 %	16 %	15 %	13 %	12 %	12 %	11 %	10 %
\$	35	30	25 %	21 %	19 %	17 %	15 %	14 %	12 %	12 %	11 %	10 %	9 %	9 %
\$	40	26	22 %	19 %	16 %	15 %	13 %	12 %	11 %	10 %	9 %	9 %	8 %	8 %
\$	45	23	19 %	17 %	15 %	13 %	12 %	11 %	10 %	9 %	8 %	8 %	7 %	7 %
\$	50	21	17 %	15 %	13 %	12 %	10 %	10 %	9 %	8 %	7 %	7 %	6 %	6 %
\$	55	19	16 %	14 %	12 %	11 %	10 %	9 %	8 %	7 %	7 %	7 %	6 %	6 %
\$	60	17	15 %	12 %	11 %	10 %	9 %	8 %	7 %	7 %	6 %	6 %	5 %	5 %

Plus favorable (< 40 %) Favorable (40-60 %) Moins favorable (> 60 %)

Dans l'ensemble, les investissements publics et privés combinés dans la sylviculture sur les terres privées sont marginalement rentables. Compte tenu de ses rendements marginaux ou négatifs (selon la pratique), le programme devrait mettre l'accent sur les traitements, les sites et les peuplements les plus productifs plutôt que sur le volume.

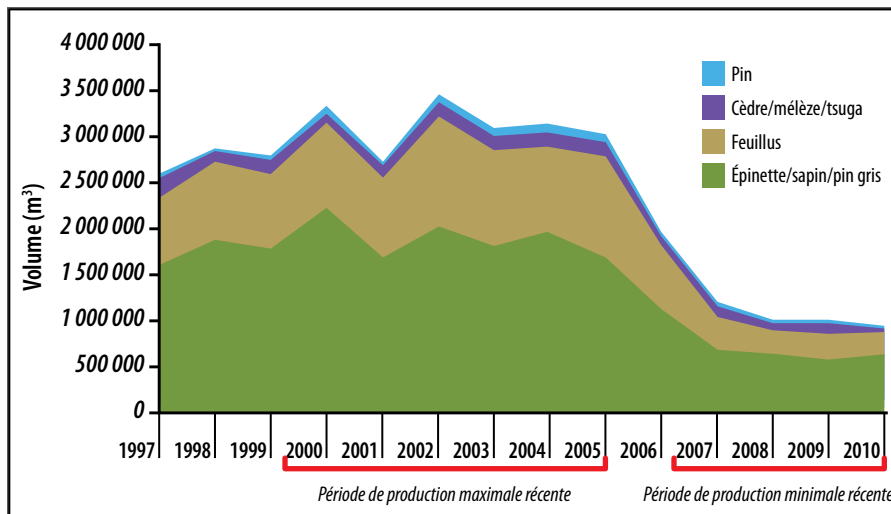
Outre la fourniture de fibres, les programmes de sylviculture sur les terres publiques et privées fournissent des emplois et des retombées directs et indirects à la collectivité. Les données sont difficiles à interpréter parce que la catégorie qui comprend les emplois liés à la sylviculture chez Statistique Canada comprend également certains services de soutien en agriculture. Le nombre total d'emplois à temps plein au Nouveau-Brunswick dans la catégorie « Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie » (terres publiques et privées combinées) a baissé de 39 %, soit de 1 210 emplois en 1997 à 740 emplois en 2010. La plupart de ces emplois sont saisonniers (en général, de mai à décembre). Le total non désaisonnalisé pour décembre 2010 était de 440 emplois, pour des revenus hebdomadaires d'environ 760 dollars.

Objectifs d'approvisionnement en bois

L'industrie forestière du Nouveau-Brunswick a toujours considéré l'approvisionnement en bois comme un problème important. Elle affirme devoir accroître à long terme la quantité de bois disponible pour demeurer concurrentielle à l'échelle mondiale. En supposant que les terres de la Couronne et les tenures franches de l'industrie sont aménagées et récoltées à des niveaux proches de leur possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu, l'optimisation de la production des lots boisés privés est le meilleur moyen d'y arriver. Les lots boisés privés ont un important potentiel de production à la fois de bois supplémentaire et de biens et services écologiques. De nombreux défis devront toutefois être relevés pour que ce potentiel soit réalisé. Des recommandations particulières sont faites à la section 9 concernant les objectifs en matière de coupe de bois.

Ces dernières années, les récoltes annuelles ont varié de façon considérable (figure 6). Entre 2000 et 2005, les récoltes des lots boisés privés ont atteint un sommet de 3,11 millions de m³ par année. À la suite du fléchissement de 2006 dans l'industrie, le volume de bois produit et vendu par les offices de commercialisation a chuté de façon radicale. Entre 2007 et 2010, la production annuelle moyenne s'est établie à 1,04 million de m³, soit une baisse de 67 %.

Figure 6 Production totale pour l'ensemble des offices de commercialisation, par groupe d'essences, 1997–2010



Hypothèses et limites des prévisions

La Direction de la gestion des forêts du ministère des Ressources naturelles (MRN) du Nouveau-Brunswick a établi de nouvelles prévisions d'approvisionnement en bois selon quatre scénarios : un modèle de récolte maximale théorique, un modèle de récolte à 90 % du maximum, un modèle de récolte à 80 % du maximum et un modèle de récolte à 70 % du maximum. Le rapport complet est présenté à l'annexe C.

Nous supposons que les propriétaires de lots boisés prennent leurs décisions d'exploitation sans tenir compte de l'effet que celles-ci peuvent avoir sur l'état général de la forêt ou sur les autres propriétaires. Lorsqu'elles sont vues au niveau du paysage, les méthodes de récolte et les

activités de sylviculture dans les lots boisés privés sont supposées être les mieux représentées selon la méthode de Monte Carlo, dans laquelle les divers types de peuplements sont récoltés en proportion de leur abondance dans le paysage.

Les types de traitements de récolte utilisés dans le modèle sont la coupe à blanc, la coupe progressive, la coupe par bandes ou par trouées et la coupe de jardinage. Les traitements sylvicoles sont la plantation, l'éclaircie précommerciale des feuillus et l'éclaircie précommerciale des résineux. D'après les pratiques passées, indiquées par les représentants des offices de commercialisation, nous supposons que 90 % des traitements de récolte seront des coupes à blanc pour la période de prévision (les 80 prochaines années), et bon nombre de lots boisés sont récoltés 35 à 40 ans après leur régénération. Nous supposons également que, dans chaque région, la proportion historique des activités sylvicoles sera maintenue au cours des 80 prochaines années.

Une limite importante tient à ce que l'inventaire forestier de la province est périmé de dix ans pour certaines régions. Nous avons utilisé trois sources d'information pour mettre à jour l'inventaire forestier des lots boisés privés : le sondage du MRN sur l'utilisation du bois, les sommaires annuels de production des offices de commercialisation et le système de délivrance de certificats de transport de la Commission des produits forestiers. Ces sources de données nous ont permis d'estimer le volume de récolte de 1997 à 2010, la valeur la plus élevée de ces trois sources étant supposée être le bon volume.

Pour déterminer la superficie ayant fait l'objet d'activités de plantation ou d'éclaircie précommerciale, nous avons recoupé les rapports de certification sylvicole, qui indiquent la superficie touchée par des traitements sylvicoles financés par le gouvernement provincial, avec l'inventaire forestier.

La méthode de modélisation est aspatiale. En d'autres termes, elle n'indique pas quelle parcelle particulière fait l'objet d'activités de récolte ou de sylviculture et elle ne prend pas en considération l'accès routier. Nous considérons cette approche appropriée parce qu'un propriétaire de lot boisé peut se livrer à des activités d'aménagement en tout temps; un modèle spatial nécessiterait de nombreuses hypothèses.

Les exercices prévisionnels sont caractérisés par une incertitude inhérente, même sans les limites dont il a été question ci-dessus en ce qui a trait aux données. La modélisation forestière utilise nécessairement des hypothèses concernant la façon dont un système naturel complexe réagira à des traitements et la façon dont ces derniers se déroulent dans le temps. Lorsque ce système est divisé en unités appartenant à quelque 46 000 personnes, la complexité augmente. Quoi qu'il en soit, la prévision est un outil utile pour anticiper les tendances générales et la capacité de la forêt de fournir du bois et d'autres valeurs forestières.

Prévisions d'approvisionnement en bois

Les tableaux 10 et 11 résument les taux maximaux théoriques de récolte de résineux et de feuillus, les taux à 90, 80 et 70 % des taux maximaux et les taux moyens de récolte pour deux périodes

récentes pour chaque office de commercialisation. Les taux de récolte dans la région desservie par l'office de commercialisation de la rive nord au début de la décennie étaient clairement insoutenables; les taux de récolte de résineux dans les régions desservies par les offices de commercialisation de Northumberland et de Madawaska étaient à peine soutenables.

Tableau 10 *Volume annuel de récolte d'E/Sb/Pg (m³, ensemble des produits) prévu au fur et à mesure que la pression de récolte diminue par rapport au maximum théorique. Une moyenne est calculée pour les volumes prévus au cours des 25 premières années de prévisions. Une estimation des récoltes récentes est comprise à titre de comparaison.*

Office de commercialisation	Taux maximal théorique	90 % du maximum	80 % du maximum	80 % du maximum	Récolte réelle 2000–2005 (% du maximum)		Récolte réelle 2007–2010 (% du maximum)	
Carleton-Victoria	140 000	125 000	110 000	100 000	125 000	89,3 %	135 000	96,4 %
Madawaska	105 000	85 000	80 000	75 000	135 000	128,6	80 000	76,2
Rive nord	260 000	245 000	205 000	180 000	510 000	196,2	95 000	36,5
Northumberland	180 000	160 000	140 000	120 000	205 000	113,9	20 000	11,1
Sud-Est du N.-B.	345 000	315 000	275 000	250 000	285 000	82,6	100 000	29,0
Sud de N.-B.	495 000	445 000	405 000	345 000	345 000	69,7	115 000	23,2
York-Sunbury-Charlotte	385 000	335 000	290 000	265 000	295 000	76,6	95 000	24,7
Total	1 910 000	1 710 000	1 505 000	1 335 000	1 900 000	99,5	640 000	33,5

E/Sb/Pg = épinette, sapin baumier, pin gris. Les chiffres en caractères gras indiquent les niveaux de récolte supérieurs à la production maximale théorique de fibres.

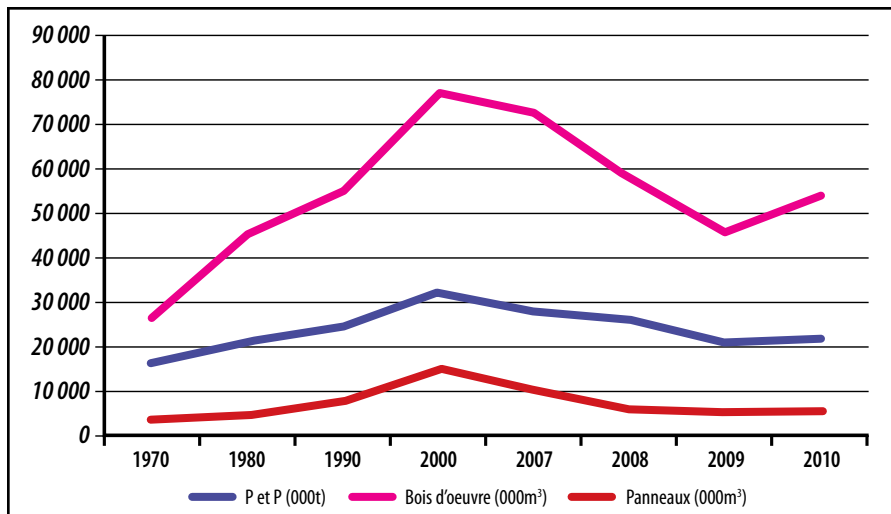
Tableau 11 *Annual hardwood harvest volume (m³, all commercial species and products) expected as harvest pressure is reduced from theoretical maximum. Expectations averaged over first 25 years of forecast. Recent harvest estimates included for comparison.*

Office de commercialisation	Taux maximal théorique	90 % du maximum	80 % du maximum	80 % du maximum	Récolte réelle 2000–2005 (% du maximum)		Récolte réelle 2007–2010 (% du maximum)	
Carleton-Victoria	190 000	175 000	150 000	125 000	160 000	84,2 %	70 000	36,8 %
Madawaska	145 000	140 000	115 000	95 000	105 000	72,4	50 000	34,5
Rive nord	310 000	270 000	250 000	215 000	245 000	79,0	50 000	16,1
Northumberland	125 000	110 000	100 000	90 000	80 000	64,0	10 000	8,0
Sud-Est du N.-B.	270 000	240 000	225 000	185 000	95 000	35,2	20 000	7,4
Sud de N.-B.	430 000	385 000	330 000	305 000	175 000	40,7	35 000	8,1
York-Sunbury-Charlotte	345 000	325 000	285 000	235 000	135 000	39,1	60 000	17,4
Total	1 815 000	1 645 000	1 455 000	1 250 000	995 000	54,8	295 000	16,3

Objectifs de qualité du bois

Le déclin de l'industrie canadienne des pâtes et papiers (figure 7) est dû en partie à la récession, mais il est davantage relié à des changements dans notre position concurrentielle et à des changements technologiques : une baisse dans la diffusion des journaux a conduit à une chute de la production de papier journal au Canada, laquelle est passée de 9 millions à 4,5 millions de tonnes. Le marché du bois à pâte est disparu dans le nord-est du Nouveau-Brunswick. Ces facteurs ont d'importantes répercussions pour les objectifs d'aménagement forestier. Les aménagistes forestiers doivent adopter des stratégies d'adaptation aux changements structurels survenus dans l'industrie forestière de la province.

Figure 7 Production canadienne de produits forestiers importants, 1970–2010



L'aménagement forestier au Nouveau-Brunswick s'effectue au niveau des parcelles ou des propriétés et n'est pas coordonné parmi les propriétaires. La structure actuelle des catégories d'âge est déséquilibrée, les catégories plus jeunes prédominent. Les lots boisés consistent principalement en peuplements matures non aménagés et en régénération naturelle non aménagée de feuillus intolérants à l'ombre et d'essences mixtes. Les feuillus intolérants à l'ombre sont souvent des espèces pionnières qui prospèrent dans des ouvertures créées par des perturbations. Le fait que ces essences persistent à travers le paysage indique que la coupe à blanc prévaut.

Les feuillus intolérants à l'ombre sont un produit de faible valeur qui sert principalement à la production de pâte; ils contribuent peu à une forêt capable de soutenir une industrie forestière vraiment concurrentielle. De plus, les feuillus intolérants à l'ombre ne représentent que quelques-unes des essences propres à la Forêt acadienne du Nouveau-Brunswick.

Pour que l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick soit rentable et concurrentielle à court et à moyen terme, il faut une forêt qui fournit (1) des arbres suffisamment gros pour assurer la

rentabilité de la récolte, du transport et de la transformation et (2) une proportion supérieure de billes de sciage et de bois de colamage, ainsi qu'une proportion inférieure de bois à pâte.

Les personnes qui ont participé aux séances d'écoute du groupe de travail dans le nord et l'ouest du Nouveau-Brunswick ont déploré le peu d'attention portée à la gestion des feuillus tolérants à l'ombre, tels que le bouleau jaune et l'érable à sucre. Les feuillus tolérants à l'ombre de haute qualité ont le potentiel d'être transformés en produits à valeur ajoutée, mais cette ressource s'est amenuisée sur plusieurs décennies. Bon nombre des personnes qui ont soulevé cette question ont évoqué comme raisons l'écrémage persistant (récolte des arbres ayant le plus de valeur), la coupe à blanc et, dans certains cas, la conversion à des plantations de conifères sur les terres de la Couronne de même que sur les terrains boisés privés. La promotion des peuplements de feuillus tolérants à l'ombre sur les terres privées dépend de la collaboration entre des entrepreneurs qualifiés en récolte forestière et les professionnels de la foresterie et pourrait nécessiter une intervention au niveau des politiques.

Les coûts liés à la récolte et à la livraison du bois sont sensibles à la taille des arbres, en particulier pour les scieries, qui doivent abaisser leurs coûts et améliorer leurs marges bénéficiaires. Vu que l'industrie des produits forestiers du Nouveau-Brunswick a peu d'influence sur le prix des produits qu'elle vend sur le marché international, les propriétaires de forêts et l'industrie doivent réduire les coûts, augmenter les marges et améliorer la compétitivité.

Tous les participants à la chaîne d'approvisionnement bénéficient des avantages que représentent les billes de grosse taille. Les personnes qui récoltent le bois sont plus efficaces lorsqu'elles coupent quelques gros arbres plutôt que beaucoup de petits arbres. De même, la taille compte pour les transporteurs et pour les scieries. Les arbres qui permettent de réduire les coûts et d'augmenter les marges bénéficiaires ont davantage de valeur, et les propriétaires de lots boisés recevront plus pour leur bois.

La fourchette de tailles de « l'arbre optimal », c'est-à-dire la catégorie de dimension qui permet de réduire de façon considérable les coûts de récolte et d'améliorer l'efficacité des scieries, est de 0,25 à 0,50 m³. À l'heure actuelle, toutefois, l'arbre moyen vendu par l'intermédiaire des offices de commercialisation ne fait que la moitié de la taille optimale :

Carleton-Victoria	0,13 m ³
Madawaska	0,12
Rive nord	0,12
Northumberland	0,10
Sud-Est du N.-B.	0,12
Sud du N.-B.	0,12
York-Sunbury-Charlotte	0,12

Le tableau 12 indique que plus le diamètre au petit bout augmente et plus sont élevés le volume par chargement de camion, la récupération de valeur par bille et la récupération de bois. Les

politiques d'aménagement devraient par conséquent encourager la croissance et la récolte d'arbres plus gros.

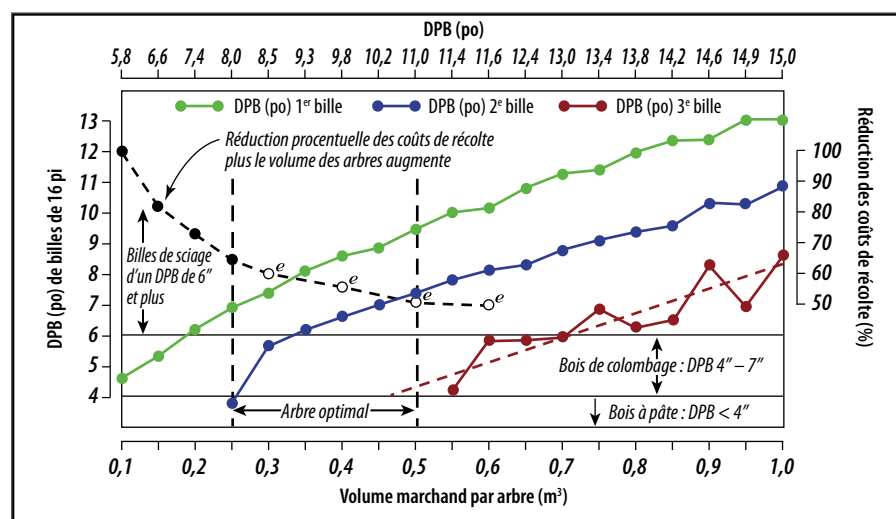
Tableau 12 Liens entre le diamètre au petit bout et la valeur

Dia. au petit bout (po)	Vol./ bille (m ³)	Billes par m ³	Billes par chargement de 38 m ³	Pieds-planche par bille	Pieds-planche par chargement de 38 m ³	Récupération de valeur par bille (\$/bille)	Valeur potentielle pour la scierie (\$/chargement)	Récupération potentielle de valeur (\$/m ³)	% de la valeur (\$/m ³)	Récupération potentielle de bois (pmp/m ³)
4	0,076	13,2	500	17,8	8 900	5,17 \$	2585 \$	68,25 \$	100	235
6	0,145	6,9	260	39,1	10 166	11,45 \$	2 977 \$	79,03 \$	116	270
8	0,229	4,4	165	69,2	11 418	20,05 \$	3 308 \$	88,25 \$	129	301
10	0,338	3,0	115	104,0	11 960	31,18 \$	3 585 \$	93,54 \$	137	307
12	0,472	2,1	80	146,9	11 752	47,18 \$	3 774 \$	99,07 \$	145	311
14	0,588	1,7	65	199,1	12 941	63,47 \$	4 124 \$	107,90 \$	158	338
16	0,33	1,2	45	280,0	12 600	94,19 \$	4 238 \$	113,03 \$	166	344

Les billes sont de l'épinette, du pin et du sapin et font 16 pieds de long. Les billes de sciage sont classées selon le diamètre au petit bout, en pouces. Source des données : analyse SAWSIMâ effectuée par HALCOmm Software Systems Ltd.; les hypothèses de prix du bois utilisées pour le calcul sont fondées sur les moyennes de 1998 à 2008.

La figure 8 illustre les dimensions des billes selon le diamètre au petit bout (DPB) en pouces, reliées à la taille des arbres en mètres cubes. La ligne verte indique le DPB de la bille de pied, la ligne bleue, le DPB de la deuxième bille et la ligne rouge, le DPB de la troisième bille. Les arbres inférieurs à 0,60 m³ ne produisent pas de troisième bille de sciage. La ligne noire, soit les coûts de récolte, indique que plus la taille des arbres augmente et plus le coût de la récolte à la livraison en bordure de route diminue en pourcentage, lorsque des systèmes de coupe à longueur sont utilisés.

Figure 8 Taille d'un arbre optimal



DHP = diamètre à hauteur de poitrine. DPB = diamètre au petit bout.

Le tableau 13 établit les liens qui existent entre le diamètre à hauteur de volume et le volume cubique. On se souviendra que les arbres moyens vendus par l'intermédiaire des offices de commercialisation se situent dans une fourchette de 0,10 à 0,13 m³ et ont par conséquent un diamètre de 5,8 pouces à moins de 6,6 pouces. Ces arbres sont nettement sous-optimaux.

Table 13 *Liens entre le volume et le diamètre d'un arbre*

Vol. (m³)	0,1	0,15	0,2	0,25	0,3	0,35	0,4	0,45	0,5	0,55	0,6	0,65	0,7	0,75
DBP (po)	5,8	6,6	7,4	8,0	8,5	9,3	9,8	10,2	11,0	11,4	11,6	12,4	13,0	13,0

DHP = diamètre à hauteur de poitrine. Les chiffres en gras indiquent les tailles d'un arbre optimal.

Même si les usines de pâtes et papiers peuvent continuer d'utiliser du bois à pâte, dans la plupart des cas, elles préfèrent les copeaux des scieries, qui sont plus faciles à transporter et à manipuler. Étant donné que les gros arbres produisent des billes plus grosses et, indirectement, une industrie de sciage plus rentable, les usines de pâtes et papiers devraient avoir une réserve constante de copeaux si les scieries sont rentables.

L'analyse indique qu'il est nécessaire de modifier les objectifs d'aménagement de façon à rendre l'industrie plus concurrentielle. Les aménagistes forestiers et les décideurs ne devraient pas être découragés par une tâche qui pourrait prendre plusieurs décennies à accomplir.

Juste valeur marchande et part équitable des marchés

Imaginez que vous possédez une maison dans une collectivité qui compte 1 000 maisons. La moitié de ces maisons appartiennent au gouvernement et celui-ci a pour politique d'en vendre un pourcentage fixe à une société qui détient un permis pour le traitement des ventes. La société est marginalement rentable. Ses employés paient des impôts sur le revenu et des taxes de vente au gouvernement, mais ce dernier perd de l'argent avec son programme de vente de maisons, même si ce programme avait pour but de financer des écoles, des hôpitaux et d'autres programmes sociaux, tant directement que par la hausse des recettes fiscales.

Vous aimeriez vendre votre maison. Quel prix vous attendez-vous à obtenir?

Compte tenu des modes historiques de tenure foncière, les propriétaires de forêts privées au Nouveau-Brunswick se retrouvent dans la position de notre propriétaire imaginaire. Au cours des deux dernières décennies, leur part des marchés est passée d'environ 25 % à 10 %. En même temps, l'industrie des produits forestiers a subi une importante restructuration; les quelques entreprises restantes ont été forcées de réduire leurs coûts d'exploitation au strict minimum.

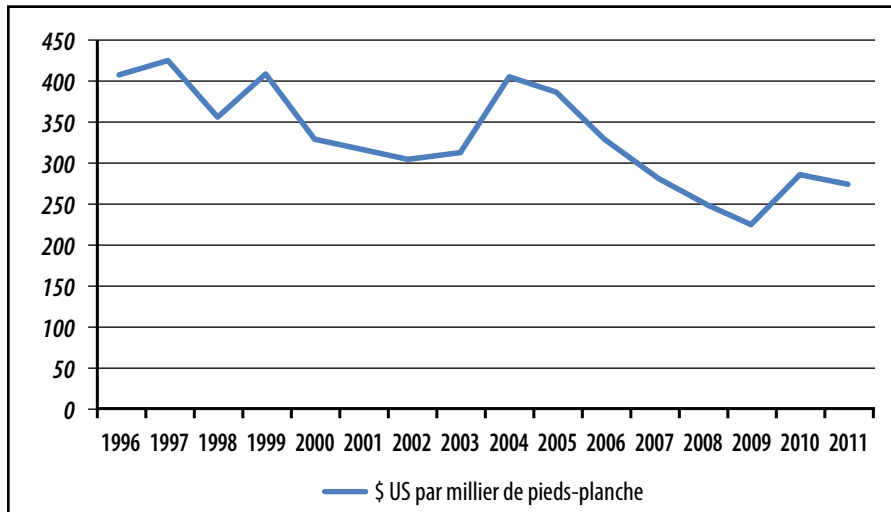
La relation de base entre le gouvernement, les entreprises de produits forestiers et les propriétaires de forêts privées existe depuis de nombreuses décennies, mais les failles dans le système sont devenues plus évidentes maintenant que la demande est faible, en particulier sur le marché du bois à pâte. Il y a peu d'espoir que l'industrie des pâtes et papiers au Nouveau-Brunswick retrouve son statut antérieur. Le manque de marchés pour des matières de qualité issues du bois à pâte engendrera des problèmes d'aménagement forestier et de commercialisation tant que de nouveaux produits et marchés ne seront pas développés pour ces matières.

Les enjeux les plus importants pour les propriétaires de lots boisés sont l'établissement d'une juste valeur marchande pour le bois récolté au Nouveau-Brunswick et la détermination d'une part équitable des marchés entre les propriétaires de lots boisés privés et les terres de la Couronne. Les propriétaires de lots boisés privés vendent souvent des arbres sur pied à des entrepreneurs à un prix fixe, qui varie selon les conditions propres aux peuplements (accès routier, volume marchand, etc.). Certaines sociétés ont des programmes actifs d'achat d'arbres sur pied ou de bois récolté (livré à l'usine ou en bordure de route). Sept offices de commercialisation régionaux ont pour tâche de fournir aux propriétaires de lots boisés de l'information commerciale sur les achats et les prix des usines; ils perçoivent des droits sur tout le bois privé vendu. En vertu d'une récente entente négociée entre les offices de commercialisation et l'Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, les usines membres achètent du bois privé uniquement par l'intermédiaire des offices de commercialisation.

Juste valeur marchande

En 2004, le prix composite du bois de charpente de débits toutes longueurs (un indice largement utilisé pour l'établissement des prix du bois débité aux États-Unis) a plafonné à 404 \$ US par millier de pieds-planche (figure 9). En 2009, il était inférieur à 222 \$ US, mais a augmenté à 272 \$ US en 2011. Les prix actuels pour le bois de charpente séché au séchoir du Nouveau-Brunswick (livré à Boston) varient entre 300 et 320 \$ US. Le dollar canadien s'échangeant au pair ou presque, les producteurs de bois sont contraints de réduire leurs coûts.

Figure 9 Prix composite du bois de charpente de débits toutes longueurs (moyenne mensuelle)



Le problème de la faible demande est aggravé par le fait que le bois du nord-est du Nouveau-Brunswick doit être transporté sur de longues distances pour atteindre les transformateurs. Dans l'ouest de la province, la situation est moins grave, mais demeure fragile. Le long de la frontière entre le Maine et le Québec, les propriétaires de lots boisés ont plus de chances de négocier les prix de tous les produits.

En vertu du système actuel établi pour le bois provenant des terres de la Couronne (environ 56 % du marché total en 2010), un expert-conseil embauché par la Couronne examine périodiquement les transactions entre les propriétaires de lots boisés privés et les acheteurs de produits forestiers au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse et les rajuste selon une formule exclusive qui n'est pas accessible au public. Les transactions privées se font dans le contexte des prix de la Couronne déjà établis et sont utilisées pour fixer les prix dans le cycle administratif suivant. La méthode a été critiquée dans un rapport du vérificateur général (2008) :

- 5.36 Le fait que les usines exercent un contrôle direct ou indirect sur une partie aussi importante de la source d'approvisionnement en bois du Nouveau-Brunswick signifie que le marché n'est pas réellement un marché libre. Dans une telle situation, il est impossible de dire avec confiance que les prix payés sur le marché représentent effectivement la juste valeur marchande.**

Des marchés parfaitement concurrentiels ne sont possibles qu'en théorie; aucun marché ne satisfait à toutes les conditions requises par les théories économiques. Dans un marché concurrentiel, où les acteurs sont nombreux, aucun acheteur ni aucun vendeur n'a à lui seul le pouvoir d'influer sur les prix; les ventes aux enchères et les transactions privées entre acheteurs et vendeurs déterminent le prix. Le marché des produits forestiers du Nouveau-Brunswick combine des aspects d'un monopole bilatéral (un seul vendeur dominant, la Couronne, et un seul acheteur dominant, J.D. Irving, Ltd.) et d'un oligopsonne (de nombreux petits vendeurs, les propriétaires de lots boisés privés, et quelques acheteurs, les usines, qui achètent à la fois auprès des propriétaires de lots boisés privés et de la Couronne). Deux parties dominent les transactions, et les prix pour une forte proportion de la récolte totale sont fixés par voie administrative. Il est donc difficile d'établir une juste valeur marchande.

La plupart des terres forestières au Canada sont des terres de la Couronne, et les entreprises privées qui possèdent des usines détiennent des permis pour gérer la forêt et acheter le bois de la Couronne. L'établissement des prix est politiquement et économiquement compliqué dans les provinces qui comptent un grand nombre de propriétaires de forêts privées, soit l'Ontario, le Québec (sud), la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

En théorie, un système de vente aux enchères refléterait une juste valeur marchande pour le bois provenant des lots boisés privés et des terres de la Couronne. La Colombie Britannique a eu recours aux enchères pour certaines forêts de la Couronne et le Québec y aura recours pour une partie des volumes de la Couronne. Aux États Unis, les gouvernements locaux, d'État et fédéral invitent généralement des soumissions scellées pour leur bois sur pied dans un secteur désigné. Elles ne comptent pas sur des titulaires de permis pour gérer les terres publiques; les coûts de gestion sont plutôt des coûts directs pour le gouvernement.

Nous ne pensons pas qu'un système de vente aux enchères puisse procurer une juste valeur marchande ici à cause de la prédominance d'un acheteur ou peut-être de deux acheteurs dans chaque région. Toutefois, le lancement d'appels d'offres a du mérite lorsque des fermetures d'usines laissent le bois de la Couronne non alloué ou lorsque des terres publiques ou privées peuvent être regroupées pour attirer une nouvelle usine.

La méthode de fixation des prix utilisée par les industries laitière, avicole et ovicole du Canada vise à contrôler l'offre sur le marché. Les prix pour les producteurs et les consommateurs sont fixés par des offices de commercialisation en fonction des coûts de production, qui sont estimés selon des documents soumis par les producteurs et les transformateurs. Les critiques font remarquer que la gestion de l'offre fait augmenter les prix à la consommation et crée des obstacles importants pour les nouveaux producteurs par l'application de contingents. Contrairement aux producteurs agricoles qui doivent vendre leurs produits à des intervalles réguliers, les producteurs forestiers eux peuvent ne pas mettre leurs produits sur le marché avant des décennies en raison des longues périodes inhérentes à l'aménagement forestier.

L'Ontario révisé la valeur du bois sur pied mensuellement en fonction des prix des produits de base vendus de différents établissements de transformation. Les prix du bois sur pied tiennent compte de trois principaux éléments : la régénération (Fonds de réserve forestier), l'inventaire

forestier (Inventaire des ressources forestières) et les revenus généraux ou les prix minimums par essence (Trésor). Les prix sont établis par rapport à ceux des usines de pâtes et papiers et des scieries (Accord sur le bois d'œuvre résineux, fondés sur des contingents ou non), des usines de placage et des établissements de transformation de composites. Le taux de change du dollar américain est également pris en considération. La juste valeur marchande de l'Ontario est fondée uniquement sur le marché, comprend les prix du marché à l'extérieur de la province et ne distingue pas entre les tenures. Cela signifie que toutes les tenures sont égales en termes de valeur et qu'il ne peut y avoir de discrimination fondée sur la propriété.

La Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick a le pouvoir de surveiller les ventes de bois privé et de vérifier l'information portant sur la structure de coût des transformateurs (usines). D'après ce que nous avons pu déterminer, elle n'a utilisé ce pouvoir que très rarement ces dernières années à l'appui des négociations sur l'accès équitable aux marchés. La Commission n'a pas le pouvoir de fixer les prix, mais elle peut – et devrait – diffuser de l'information sur les prix des transactions privées au Nouveau-Brunswick et dans la région.

Une des façons les plus simples d'améliorer la détermination d'une juste valeur marchande au Nouveau-Brunswick serait un relevé plus régulier et systématique des prix de la Nouvelle-Écosse (récemment inclus dans le sondage sur les prix de la Couronne), du Maine et du Québec. Étant donné que le système actuel d'établissement des prix de la Couronne est exclusif (le MRN ne partage pas la formule), de nombreux propriétaires de lots boisés n'ont pas confiance dans les prix fixés par voie administrative. La capacité de comparer les prix entre différentes régions aura tendance à rassurer les vendeurs potentiels.

Nous ne voyons pas de solution simple qui permettrait de corriger les conditions commerciales imparfaites pour le bois issu des lots boisés privés au Nouveau-Brunswick. Notre meilleur conseil est de renforcer la déclaration des prix des régions adjacentes lorsque l'établissement administratif des prix du bois de la Couronne n'est pas un facteur aussi important. La diffusion d'information commerciale opportune et exacte est un premier pas nécessaire pour rétablir la confiance des propriétaires de lots boisés. Par ailleurs, la province doit attirer de nouvelles industries qui utilisent le bois afin de rééquilibrer l'offre et la demande de bois.

Une part équitable des marchés

Les commissions établies par le gouvernement du Nouveau-Brunswick soulèvent depuis plus de 50 ans le problème de l'accès aux marchés pour les propriétaires de lots boisés privés. La *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, adoptée en 1982, a maintenu une politique existante de la « source principale d'approvisionnement » des lots boisés privés : les entreprises qui possédaient des permis d'aménagement forestier sur les terres de la Couronne étaient tenues de négocier l'achat de bois auprès des offices de commercialisation régionaux. La politique, qui prévoyait des modalités pour la négociation et l'arbitrage des différends, assurait que les propriétaires de lots boisés privés pouvaient raisonnablement s'attendre à une part « équitable » du marché d'ensemble et que les forêts de la Couronne seraient aménagées de façon à offrir une vaste gamme de valeurs publiques et non principalement pour la production de bois.

En 1992, la loi a été modifiée et l'expression « source principale d'approvisionnement » a été remplacée par « source d'approvisionnement proportionnel ». À l'époque, la demande de bois à pâte, de montants et de billes était forte et il semblait peu nécessaire de mettre en place un mécanisme administratif pour appliquer la nouvelle terminologie. Bien que la loi l'ait exigé, aucune nouvelle politique n'a été mise en œuvre.

Lorsque la demande de bois et l'industrie ont baissé au cours de la première décennie du nouveau siècle, la part du marché offerte aux propriétaires de lots boisés privés a beaucoup rétréci. La Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick et l'Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick ont entamé des négociations en vue d'un programme volontaire d'accès équitable aux marchés, dans lequel les usines s'engageraient à fournir une estimation annuelle de la demande de bois privé et les offices de commercialisation, un volume estimatif. L'entente d'approvisionnement en bois qui en a résulté a duré deux ans. Elle n'a pas été renouvelée, bien que les discussions entre l'Association, la Fédération et le MRN se poursuivent. Un problème important pour les offices de commercialisation est le regroupement des activités d'aménagement des propriétaires afin de pouvoir conclure des contrats avec les usines pour la fourniture d'un volume précis de bois à un prix fixe et à une date certaine. Les organisations de propriétaires de lots boisés de la Scandinavie, du Québec et de la Nouvelle-Écosse ont résolu ce problème en créant des coentreprises et des coopératives de propriétaires. Il y a des exemples qui ont réussi au Nouveau-Brunswick aussi et nous croyons qu'ils méritent qu'on les appuie et les développe.

À certains égards, la situation est semblable à ce qui est arrivé lorsque Walmart a commencé à dominer le secteur du détail. Cette société concurrentielle à l'échelle mondiale obtient ses produits d'un peu partout dans le monde et peut obliger ses fournisseurs à réduire leurs coûts de production. Les producteurs inefficaces qui ne peuvent accepter les prix offerts par Walmart doivent se trouver d'autres acheteurs. Pour les propriétaires de lots boisés au Nouveau-Brunswick, toutefois, les marchés de rechange sont limités, en particulier pour ceux qui sont loin des frontières du Maine et du Québec.

Lorsque les prix baissent, les marchés de produits de base imposent des réductions implacables dans les coûts de production. Presque toutes les entreprises de produits forestiers du Nouveau-Brunswick produisent pour l'exportation et sont assujetties à la concurrence mondiale. Pour survivre, elles doivent s'approvisionner en bois auprès des fournisseurs les moins dispendieux et les plus fiables. Si le bois de la Couronne est leur fibre la moins chère et la plus stable, il est tout à fait logique pour elles de le récolter d'abord avant de chercher du bois plus coûteux ou plus difficile à prévoir.

Les membres de l'Association des produits forestiers soutiennent que si la Couronne exerçait son pouvoir d'exiger qu'ils achètent une proportion de leur bois auprès des propriétaires de lots boisés privés à un prix supérieur au taux actuel, les usines seraient menacées. Aux prix actuels, même le bois de la Couronne est plus cher que dans de nombreuses provinces. De plus, avancent-ils, les solutions qui ne font pas consensus finissent par être non viables.

Les propriétaires de lots boisés veulent que le gouvernement intervienne dans le marché parce que les prix (en particulier pour le bois à pâte) sont faibles, compte tenu de la concurrence imparfaite qui existe sur le marché néo brunswickois. Mais le gouvernement est une partie intéressée et le ministre qui a le pouvoir d'agir à cet égard est également responsable de l'aménagement (et de la production de revenus) des forêts de la Couronne.

Il y a au moins deux obstacles à une nouvelle entente d'approvisionnement en bois. Tout d'abord, aux prix actuels, bon nombre de propriétaires de lots boisés sont réticents à entrer sur le marché, ce qui rend difficile le regroupement des producteurs et des volumes nécessaires pour remplir des contrats qui atteindraient les objectifs du secteur en matière de coupe. Deuxièmement, l'association de l'industrie maintient qu'il ne doit pas y avoir d'arbitrage exécutoire, tandis que la fédération des propriétaires de lots boisés soutient que l'arbitrage exécutoire est nécessaire.

Options

Nous voyons peu d'options pour résoudre les problèmes liés aux prix et à la part des marchés. Chaque option a ses avantages et ses inconvénients.

1. Retourner à une source principale d'approvisionnement.
2. Mettre en œuvre la politique actuelle de l'approvisionnement proportionnel en utilisant les objectifs de coupe de la présente analyse et les prix établis par une combinaison de rapports sur les prix régionaux (nouvellement) publiés par la Commission des produits forestiers et le sondage existant sur les prix de la Couronne.
3. Utiliser le processus d'accès équitable aux marchés pour négocier une entente entre les producteurs et les vendeurs, sous la surveillance de la Commission des produits forestiers.
4. Publier l'information courante sur les marchés régionaux afin d'illustrer les prix des diverses régions

Our preference is that the government intervene in the market as little as possible. We see options 3 and 4 as preferable to options 1 and 2.

Organisations vouées aux lots boisés privés

Plusieurs organisations viennent en aide au secteur des lots boisés privés en offrant des services, en recueillant de l'information, en effectuant des recherches et en encourageant la bonne intendance. Leur capacité à offrir l'aide promise peut avoir une incidence sur la position concurrentielle des propriétaires de lots boisés.

Offices de commercialisation

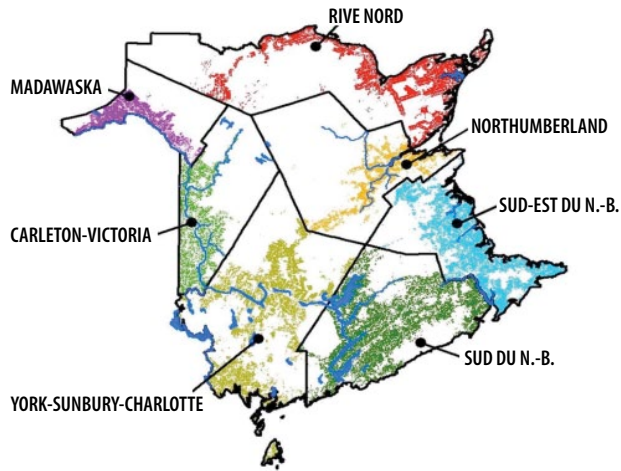
La province compte sept offices régionaux de commercialisation du bois qui offrent des services aux propriétaires de lots boisés.

Tableau 14 *Offices de commercialisation du bois du Nouveau-Brunswick*

Office de commercialisation	Superficie (ha)	Taille moyenne des boisés (ha)	Taille médiane des boisés (ha)	Boisés (n)	Propriétaires de boisés (n)	Propriétaires de boisés (%)
Carleton-Victoria	154 293	21	18	7 482	3 337	8
Madawaska	96 127	23	21	4 343	1 999	5
Rive nord	275 840	17	13	16 583	8 858	21
Northumberland	133 433	22	18	5 715	3 429	8
Sud-Est du N.-B.	284 888	18	14	15 652	8 547	20
Sud du N.- B.	428 321	26	21	16 118	8 628	21
York-Sunbury-Charlotte	326 563	25	19	12 899	7 109	17
Inconnu	52	13	13	4	2	0
Total	1 699 517	22	17	78 796	41 909	100

Source : SNB (2011).

Figure 10 Emplacement des lots boisés et limites des offices de commercialisation



Source : CPFNB

Les offices de commercialisation sont financés à l'aide des droits qu'ils reçoivent pour chaque mètre cube de bois qu'ils vendent et des frais généraux tirés du programme de sylviculture sur les terres privées. Certains ont mis sur pied des entreprises additionnelles, comme des cours à bois et des coopératives de gestion. D'autres sont axés sur la diffusion d'information sur les marchés, le traitement des ventes et la prestation de services de sylviculture.

La Commission des produits forestiers (2011) signale que trois offices (Rive nord, Sud-Est du N.-B. et Sud du N.-B.) ont subi de récentes pertes d'exploitation et que le système dans son ensemble fonctionne à perte chaque année depuis au moins 2007-2008. Les volumes traités ayant diminué, plusieurs offices ont dû mettre à pied du personnel et réduire leurs services. Certains sont aux prises avec de graves difficultés financières. Ces problèmes donnent à penser qu'il faut apporter d'importants changements dans le système des offices régionaux de commercialisation du bois du Nouveau-Brunswick. Les discussions au sujet de la réorganisation et de la réorientation de la Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick et de la Commission des produits forestiers n'ont pas beaucoup progressé. Par exemple, l'obligation de fournir des avis d'intention de récolter aiderait grandement à améliorer la prévisibilité des volumes disponibles au cours de l'année à venir; l'idée est sur la table depuis au moins 2008 sans qu'on y ait donné suite. De plus, le système de perception de droits et les paiements versés au titre du programme de sylviculture ne sont pas uniformisés entre les offices, ce qui pousse certains entrepreneurs à court-circuiter le système.

Nous recommandons que le gouvernement provincial songe à consolider le système actuel des offices de commercialisation. Les offices régionaux devraient fonctionner selon un seul ensemble complet de politiques, d'objectifs et de modalités. À l'intérieur de ce cadre, chaque office devrait élaborer un modèle opérationnel convenant aux conditions forestières et au marché de sa région, offrir une gamme complète de services techniques sur le terrain et fournir des services et de l'information sur les marchés. Les services administratifs et la gestion des données devraient être centralisés autant que possible afin de réaliser des économies et d'améliorer l'efficacité. Le

gouvernement provincial devrait intégrer le personnel et les fonctions de l'INFOR dans cette organisation.

Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick

D'un point de vue institutionnel, la Commission des produits forestiers est l'organisation la plus importante de la province pour ce qui est de la diffusion d'information sur les marchés et le règlement des différends au sujet des prix et de la part des marchés. Or, son potentiel est en grande partie non réalisé. La collecte de données fondamentales importantes (comme des sondages réguliers auprès des propriétaires de lots boisés et la mise à jour périodique des prévisions concernant l'approvisionnement en bois) est peu fréquente et sa fonction principale a été réduite à la surveillance financière des offices de commercialisation et à l'administration du programme de délivrance de certificats de transport. En fait, la Commission est devenue quelque peu orpheline maintenant que le MRN concentre son énergie et ses ressources sur l'aménagement des terres de la Couronne.

La Commission est structurée de façon à équilibrer l'intérêt public, l'industrie des produits forestiers et le secteur des lots boisés privés. Elle a de vastes pouvoirs en vertu de la *Loi sur les produits forestiers* et de la *Loi sur les produits naturels*. Elle a pour mandat d'étudier les coûts de production, de recommander les prix, de jouer un rôle de conciliation, d'arbitrage et de décision et de « mener des enquêtes sur tout autre sujet relatif à la commercialisation des produits forestiers de base ». Elle a le pouvoir d'exiger que les propriétaires de lots boisés enregistrent et déclarent leurs récoltes.

La Commission a actuellement trois employés et un budget de fonctionnement normal d'environ 228 000 dollars par année, avec des allocations supplémentaires pour des projets particuliers. Son personnel et son budget actuels sont insuffisants pour lui permettre de bien s'acquitter de son mandat. Nous croyons que l'établissement d'une commission forte et indépendante, dotée d'un budget adéquat et d'un leadership éclairé, non partisan, est nécessaire au règlement à long terme des différends entre l'industrie des produits forestiers et les propriétaires de lots boisés.

Au cours des cinq dernières années, les offices de commercialisation et la Commission des produits forestiers ont été incapables de mettre en œuvre un système partagé d'information de gestion. Un tel système rend transparente la présentation de rapports administratifs; plus important encore, cela crée les débuts d'un réseau de technologies de l'information que les propriétaires de lots boisés, les offices de commercialisation et les usines peuvent utiliser pour élargir les débouchés. Nous croyons que la Commission devrait publier (au minimum) de l'information mensuelle sur les prix et les marchés sur son site Web. Certains des offices de commercialisation le font déjà. Ceux qui ne le font pas disent qu'ils n'ont pas assez de personnel. Même si la tenue d'information à jour sur les marchés coûte cher, cela devrait être une des plus hautes priorités de la Commission et des offices de commercialisation.

Initiatives de développement des marchés

Vu leur structure de coûts plus élevée, les lots boisés privés doivent développer des marchés au-delà des produits de base traditionnels, comme le bois à pâte, le bois de colombage et les billes. Le gouvernement provincial consacre d'importantes ressources à l'expansion des marchés pour les industries qui utilisent du bois : il y a de fréquentes missions commerciales internationales et les employés des organisations de développement économique régional, d'Entreprises Nouveau-Brunswick et du MRN sont chargés d'aider à développer le secteur. Malgré leur énergie et leur expertise, il est difficile de dire qu'ils ont eu un quelconque effet notable sur le développement des marchés du secteur des lots boisés privés et les initiatives passées relatives aux produits du bois à valeur ajoutée ont eu peu de succès.

Nos conversations avec les propriétaires d'usines, les offices de commercialisation et les propriétaires de lots boisés indiquent qu'une bonne partie de la stratégie actuelle de développement économique est axée sur le maintien des secteurs des pâtes et papiers et du bois d'œuvre de base, sans prêter suffisamment attention à l'utilisation productive de la biomasse ou à l'investissement adéquat dans les produits et les technologies du bois d'ingénierie et du bois composite.

Par exemple, certains offices de commercialisation et groupes de propriétaires de lots boisés s'intéressent aux granulés de bois comme débouché. Au moins deux entreprises sont en discussion avec des offices pour la fabrication de granulés en vue de leur exportation aux marchés européens. Pourtant, ces offices obtiennent peu d'aide technique de la part des universités et des collèges ou des agences provinciales et fédérales. Malgré un certain mouvement récent, les agences provinciales ont été lentes à poursuivre les débouchés liés au chauffage à la biomasse et à la production combinée de chaleur et d'énergie dans les écoles, les hôpitaux et d'autres établissements de taille moyenne qui pourraient bénéficier d'un changement de combustible. Les universités et les écoles publiques de la Nouvelle-Angleterre poursuivent de tels projets avec succès depuis plus d'une décennie, économisant à l'appui.

À court terme, les stratégies de développement de marchés pour le bois de qualité inférieure devraient être une priorité. Il faudra des décennies pour améliorer la qualité relativement médiocre d'une bonne partie du bois provenant des lots boisés privés du Nouveau-Brunswick. De nouveaux marchés pour le bois de qualité inférieure pourraient faciliter la transition vers un matériel sur pied de meilleure qualité. Lorsque la possibilité se présente, on pourrait retirer un avantage concurrentiel du fait que les quatre parties de l'arbre récolté (billes de sciage, billes de colombages, bois à pâte et biomasse) soient transformées dans des établissements situés proches les uns des autres.

Recherche et développement

Les gouvernements des deux partis ont subventionné des prêts et offert des subventions et des crédits d'impôt afin d'améliorer l'efficacité des usines de pâtes et papiers existantes et de sauver des emplois. Cela satisfait aux intérêts économiques locaux à court terme, mais ne règle pas les problèmes structurels à long terme. La croissance à long terme du secteur forestier dépend de l'investissement dans la recherche et les technologies qui permettront de développer de

nouvelles connaissances, de nouveaux produits et de nouveaux processus. L'énergie renouvelable neutre en carbone, les stratégies d'adaptation aux changements climatiques, les produits de la biomasse et les produits du bois d'ingénierie sont des exemples de produits et de processus qui peuvent faire du Nouveau-Brunswick un chef de file mondial en science forestière. Un secteur forestier de pointe qui combine les sciences de la vie à l'ingénierie promet beaucoup plus d'emplois nouveaux que ne le font les usines existantes. Pour assurer une véritable durabilité aux forêts et aux collectivités qui en dépendent, la province doit diversifier son industrie des produits forestiers en appuyant la recherche et le développement et en créant des conditions propices à l'investissement dans de nouvelles technologies.

Une conséquence imprévue de l'accent mis sur les pâtes et papiers et sur le bois d'œuvre de base est son effet sur les objectifs d'aménagement forestier. Nos activités d'aménagement forestier sont en grande partie orientées vers la production de volume au détriment de la qualité. À long terme, une des clés de la viabilité économique des lots boisés privés est la production de produits de plus haute valeur et de meilleure qualité qui assurent des marges d'exploitation supérieures et qui sont moins vulnérables à la pression exercée par les prix des produits de base.

Commercialisation de « paniers de bois »

Dans nos séances d'écoute, nous avons plusieurs fois entendu dire que le Nouveau-Brunswick devrait aménager ses forêts de façon « holistique ». En d'autres termes, les stratégies de développement devraient tirer profit des paniers de bois régionaux fondés sur la combinaison des forêts industrielles privées, des terres de la Couronne et des lots boisés privés. Des débouchés pour de nouvelles industries utilisatrices de bois pourraient surgir d'une planification coopérative et coordonnée de l'approvisionnement en bois. La Commission, les offices de commercialisation et les organisations de développement économique devraient examiner l'idée d'offrir des volumes regroupés de bois excédentaire à des transformateurs intérieurs et internationaux.

Aide technique et bonne intendance

Nous recommandons fortement que le gouvernement provincial crée un système permettant d'offrir une aide technique aux propriétaires de lots boisés et aux entrepreneurs en récolte forestière. Une proportion importante de lots boisés va changer de propriétaires au cours des dix à quinze prochaines années et bon nombre de nouveaux propriétaires n'auront ni l'expérience ni l'expertise voulue pour aménager leur forêt de façon durable. Nous voyons un solide lien entre l'accès à l'aide technique, la fourniture de fibre au marché et l'atteinte des objectifs environnementaux.

Nous recommandons la création d'un système provincial d'enregistrement des lots boisés de travail. Les propriétaires s'engageraient à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'aménagement forestier durable qui comporte à la fois des objectifs de protection de l'habitat et de production de fibre. En retour, ils seraient admissibles à une aide technique et à des services de professionnels en foresterie. Ce programme devrait accorder la priorité aux propriétaires de lots boisés de moyenne et grande taille qui sont les plus susceptibles de participer au marché.

La reconnaissance des propriétaires de lots boisés qui sont d'excellents intendants est efficace et peu coûteuse. Le ministre devrait établir un programme hautement visible dans lequel des prix locaux sont présentés par les sous-ministres adjoints et les gagnants, honorés par le premier ministre ou le lieutenant-gouverneur. Nous avons rencontré des centaines de propriétaires qui font du bon travail et qui méritent d'être reconnus davantage.

Un programme de reconnaissance semblable des entrepreneurs qui offrent des services forestiers exemplaires est essentiel pour améliorer les activités d'aménagement forestier des propriétaires de lots boisés. Dans nos discussions, de nombreuses personnes ont indiqué que l'incapacité de trouver des entrepreneurs qualifiés constituait un obstacle à la récolte.

Certification des lots boisés

Les discussions se poursuivent à propos de l'efficacité de la certification pour les lots boisés. Au moins deux offices de commercialisation ont beaucoup investi dans les systèmes d'information de gestion requis pour la certification par des tiers, mais ont fini par abandonner en raison des coûts et de l'absence d'avantages clairs.

Au Nouveau-Brunswick, les terres de la Couronne et les terres industrielles en franche tenure sont certifiées, ce qui peut mettre les propriétaires de lots boisés privés non certifiés en désavantage. En Nouvelle-Écosse, certaines organisations de propriétaires de lots boisés ont poursuivi une certification auprès de l'Association canadienne de normalisation et du Forest Stewardship Council. Les organisations vouées à l'aménagement des terrains boisés peuvent procurer un certain avantage en augmentant la conformité aux exigences en matière d'aménagement.

La certification des lots boisés s'est avérée efficace lorsque la demande de bois certifié assure l'accès aux marchés de produits de haute qualité et de grande valeur. Elle semble moins pertinente lorsque les produits sont des intrants intermédiaires (comme la pâte pour dissolution de la rayonne). Nous ne voyons pas la certification des lots boisés comme une priorité à court terme, mais elle pourrait être indiquée pour certains producteurs et pourrait aider à améliorer l'accès à des marchés particuliers.

Sommaire des constats

À première vue, le mandat du groupe de travail – clarifier les facteurs à prendre en considération dans la définition d'un objectif de coupe pour les lots boisés privés du Nouveau-Brunswick, puis recommander un objectif de coupe précis – semble relativement simple. En fait, les problèmes associés à cette tâche sont multiples et complexes. Nous résumons ci-dessous les questions qui, ensemble, définissent le problème.

Le regroupement est insuffisant. Les offices de commercialisation doivent conclure des contrats avec les usines pour la fourniture d'un volume précis de bois à un prix fixe et une date certaine, mais ils n'ont pas les mécanismes voulus pour regrouper les activités d'aménagement entre les propriétaires et atteindre de façon fiable les objectifs de production de bois.

Les services techniques sont inadéquats. Les services techniques (programmes de diffusion d'information) offerts aux propriétaires de forêts au Nouveau-Brunswick ont considérablement diminué au cours de la dernière décennie, mais ils seront particulièrement importants au cours de la prochaine décennie lorsqu'un grand pourcentage de forêts privées passeront à de nouveaux propriétaires. Il est peu probable que la prochaine génération de propriétaires ait le même niveau de connaissances et de compétences que la génération actuelle. De nombreux propriétaires seront des propriétaires absents.

Il n'y a pas d'incitation à la conservation. Le dilemme actuel n'est pas simplement une question d'approvisionnement en bois. Le gouvernement provincial ne peut atteindre son objectif de biodiversité sans reconnaître et récompenser les propriétaires de lots boisés privés qui y contribuent.

La juste valeur marchande (les prix) et la part équitable des marchés sont problématiques. Le système actuel de fixation des prix du bois provenant des terres de la Couronne est opaque. Bon nombre de propriétaires de lots boisés privés ont peu confiance dans le système. Il est difficile d'obtenir de toutes les sources de l'information robuste et opportune sur les prix.

Entre 1990-1991 et 2010-2011, la part des marchés pour le secteur des lots boisés privés est passée de 28 % du total à 9 %. De nombreux propriétaires de lots boisés se voient en concurrence directe avec la Couronne, qui, à leur avis, tient ses prix à de faibles niveaux pour stimuler les retombées économiques et la production de revenus indirects.

Les membres de l'Association des produits forestiers soutiennent que si la Couronne exerçait son pouvoir d'exiger qu'ils achètent une proportion de leur bois auprès des propriétaires de lots boisés privés à un prix supérieur au taux actuel, les usines seraient menacées. L'industrie prétend qu'aux prix actuels, le bois de la Couronne est plus dispendieux que dans bien des provinces.

Les propriétaires de lots boisés veulent que le gouvernement établisse des cibles minimales pour la part des marchés et mette en place un mécanisme de négociation des prix. Le gouvernement provincial est une partie intéressée, et le ministre qui a le pouvoir d'agir en la matière est

également responsable de l'aménagement (et de la production de revenus) des forêts de la Couronne.

Le programme de sylviculture est inefficace. Chaque année, le gouvernement du Nouveau-Brunswick dépense environ 6 millions de dollars à des fins sylvicoles sur les terres privées. Certaines des activités menées au titre du programme de sylviculture sur les terres privées sont marginalement rentables. La contribution fédérale vise l'emploi; les objectifs du programme provincial sont mal définis. De plus, le gouvernement provincial dépense 24 millions de dollars à des fins sylvicoles sur les terres de la Couronne. Nous croyons qu'un examen de la rentabilité du programme s'impose.

Les conditions forestières actuelles sont appauvrissantes. Les données de surveillance du MRN indiquent qu'un grand nombre (mais nous ne connaissons pas le pourcentage) de lots boisés privés du Nouveau-Brunswick sont coupés à blanc, sans aucun souci pour la régénération de la prochaine forêt. Bon nombre de ces lots boisés finissent par se régénérer en peuplements de feuillus intolérants à l'ombre et de qualité inférieure ou en peuplements mixtes.

Étant donné que l'aménagement des lots boisés se fait au niveau de parcelles ou de propriétés et que la régénération n'est pas réglementée, la structure d'âges et de catégories qui a émergé dans le paysage n'est pas propice à l'atteinte des objectifs d'aménagement forestier durable. Les jeunes catégories d'âge prédominent et le bois de qualité inférieure ne convient pas au développement de produits forestiers de grande valeur.

Les organisations existantes sont incapables de relever les défis.

- ◆ **Offices de commercialisation.** La situation financière des sept offices de commercialisation n'est pas forte. Le financement des offices au moyen du prélèvement de droits sur les ventes de bois et de frais généraux sur le programme de sylviculture n'est pas soutenable aux niveaux de récolte actuels. Plusieurs offices ont raté les délais fixés pour la présentation des rapports d'aménagement requis en raison d'un manque de personnel. Les services qu'ils offrent varient, tout comme les droits et les frais généraux qu'ils prélèvent.
- ◆ **Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick.** La Commission a été en grande partie négligée par les gouvernements successifs. Elle n'a pas assuré le leadership ni l'aménagement nécessaires pour résoudre les différends continus. Son budget et son personnel ne sont pas suffisants pour qu'elle puisse s'acquitter de ses mandats actuels prescrits par la loi.
- ◆ **INFOR.** Un vestige de l'ancien programme de diffusion d'information du Nouveau-Brunswick, INFOR dessert maintenant les producteurs d'arbres de Noël et les acériculteurs. Dans sa configuration actuelle, il n'est pas soutenable sur le plan financier.

Le cloisonnement administratif empêche la coordination des politiques. Les lots boisés privés sont devenus le parent pauvre de la politique forestière du Nouveau-Brunswick, le personnel et le financement du MRN étant concentrés sur l'aménagement des terres de la Couronne. Les objectifs

et les politiques d'aménagement établis pour atteindre les objectifs des politiques forestières ne sont pas coordonnés à travers toutes les catégories de propriétaires.

Il y a un manque d'information opportune et transparente. Un problème constant auquel nous avons été confrontés dans notre travail des onze derniers mois a été de trouver les données requises pour répondre aux questions, même les plus fondamentales, au sujet des forêts et de la politique forestière de la province. Des données fondamentales sont ou bien non accessibles au public ou bien publiées longtemps après coup. Le MRN, par exemple, publie un « Rapport sur l'état des forêts », mais à la date du 12 décembre 2011, la version la plus récente disponible sur son site Web était celle de 2008, qui est fondée sur les données de 2006-2007 et porte sur les terres de la Couronne et non sur les forêts privées. La Commission des produits forestiers a affiché son rapport annuel de 2009-2010 en octobre 2011, après que nous l'avons demandé. Le public a difficilement accès aux formules utilisées pour la fixation des prix et l'allocation des volumes. Le gouvernement provincial devrait publier les résultats de ses inventaires forestiers à intervalles réguliers sous un format accessible au public. Dans certains cas, lorsque des rapports sont requis par la loi ou les règlements, ils sont incomplets.

Le manque profond de transparence des politiques sur les forêts de la Couronne et les lots boisés privés donne à penser que le terme « opaque » est celui qui décrit le mieux l'approche du MRN et de la Commission en ce qui a trait à la communication d'information au public. L'opacité amène certains citoyens à croire que les décisions sont prises par des « initiés » qui cherchent à profiter des discussions d'intérêt public tenues à huis clos. Il en résulte une érosion de la confiance du public dans le processus civique.

Les efforts de développement de marchés sont inadéquats. Le Nouveau-Brunswick a besoin de s'engager à appuyer la recherche et le développement de nouveaux marchés, produits et processus. Les propriétaires de lots boisés privés trouveront de plus en plus difficile de soutenir la concurrence sur les marchés des produits de base comme le bois d'œuvre et le bois à pâte, car la mondialisation oblige à réduire le coût des intrants. Il faudra des décennies pour développer de nouveaux marchés et améliorer la qualité du bois fourni, mais il faut commencer dès maintenant.

Recommandations

En gros, il y a trois grandes questions urgentes dans le débat forestier au Nouveau-Brunswick. L'industrie forestière est préoccupée par la certitude et la disponibilité des approvisionnements en bois. La communauté environnementale est préoccupée par la certitude et la disponibilité des forêts pour la conservation de la biodiversité et la production de biens et de services écologiques. Les propriétaires de lots boisés privés sont préoccupés par la certitude des marchés, leur part des marchés et les prix.

Nous croyons que le secteur des lots boisés privés peut faire, moyennant des incitatifs appropriés, des contributions importantes aux deux premières questions et que le gouvernement provincial peut faciliter la troisième.

Établissement d'objectifs de coupe durables

D'un point de vue écologique, un objectif de coupe raisonnable pour les lots boisés privés du Nouveau-Brunswick serait de 2,0 à 2,5 millions de m³ par année. Ce chiffre comprend la production de bois de chauffage, qui est en grande partie non déclarée et non réglementée. Le tableau 15 et les figures 11 et 12 présentent les objectifs recommandés pour les feuillus et les résineux, par office de commercialisation.

Tableau 15 *Volumes cibles de récolte (000 m³)*

	Feuillus	Résineux	Total
Carleton-Victoria	125	100	225
Madawaska	95	75	170
Rive nord	215	180	395
Northumberland	90	120	210
Sud-Est du N.-B.	185	250	435
Sud du N.-B.	305	345	650
York-Sunbury-Charlotte	235	265	500
Total	1 250	1 335	2 585

Figure 11 Objectifs de coupe pour les feuillus et récents taux de récolte de feuillus

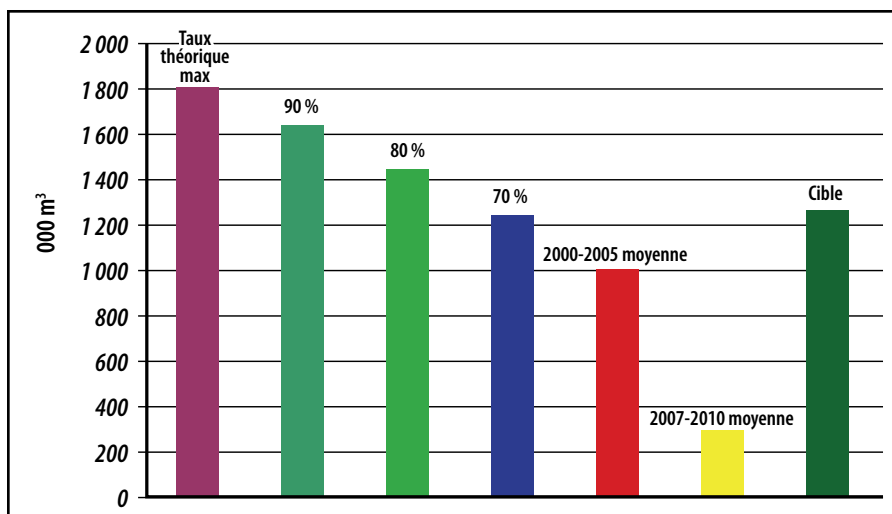
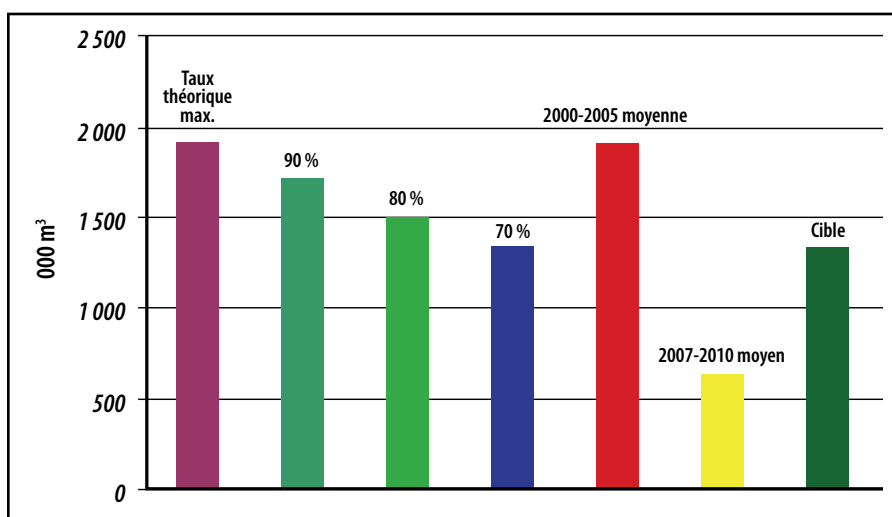


Figure 12 Objectifs de coupe pour les résineux et récents taux de récolte de résineux



Nous sommes arrivés à ces objectifs de coupe en cherchant à obtenir un niveau de récolte durable qui permet de stabiliser le matériel sur pied exploitable et de tenir compte des besoins des habitats fauniques. Dans ses prévisions d’approvisionnement en bois, le MRN observe que des taux de récolte établis entre 20 et 30 % au-dessous du maximum théorique sont plus susceptibles de satisfaire à la notion générale de durabilité (annexe C). De plus, les habitats de forêt âgée sont généralement stables ou augmentent lorsque les niveaux de récolte sont fixés à 70 % du maximum. Nous avons tenu compte du volume de récolte, de la taille des pièces, du potentiel global des billes, du matériel sur pied, de la superficie de forêt âgée et des habitats fauniques de forêt âgée. Les figures 9 à 15 de l’analyse de l’approvisionnement en bois (annexe C) illustrent les liens qui existent entre ces variables.

Nous recommandons, en gros, que les niveaux de récolte dans les lots boisés privés de la province ne dépassent pas 70 % du maximum théorique. Lorsque la forêt d'un lot boisé a fait l'objet d'une récolte excessive, le niveau de récolte devrait être inférieur à 70 %.

L'objectif recommandé est d'environ trois fois le niveau de récolte actuel que l'on trouve dans le sondage sur l'utilisation du bois pour les offices de commercialisation. Il ne tient pas compte des facteurs sociaux et économiques qui influent sur le comportement des propriétaires. Compte tenu de la conjoncture, l'objectif de coupe biologique ne peut être facilement atteint.

Atteinte des objectifs de coupe

L'établissement d'objectifs de coupe pour les forêts privées du Nouveau-Brunswick est considérablement plus simple que la mise en œuvre de programmes d'incitation qui permettront aux propriétaires de lots boisés de les atteindre.

Participation à un aménagement forestier actif

Bien que ce ne soit pas leur objectif premier, la plupart des répondants à notre sondage auprès des propriétaires de lots boisés ont indiqué leur intérêt et leur volonté à participer à une récolte durable sur leurs terrains. Le maintien de cette participation au cours de la transition démographique à venir chez les propriétaires de lots boisés sera difficile. La diffusion d'information et la prestation d'aide technique encouragent l'aménagement actif et la conservation de la forêt. S'ils s'engagent à élaborer un plan d'aménagement forestier et à travailler avec un professionnel en foresterie, les propriétaires pourraient être admissibles à un report des gains en capital après un transfert intergénérationnel de propriété.

Recommandations

- ◆ D'ici un an, créer et mettre en œuvre un système de prestation de services techniques (service de diffusion d'information) qui encourage l'aménagement forestier durable (comprenant explicitement la production de fibre et les retombées économiques) chez les propriétaires de lots boisés privés. Le programme de diffusion d'information devrait subsumer les fonctions et le personnel d'INFOR.
- ◆ Offrir des incitatifs pour la création d'un système d'enregistrement des lots boisés de travail. Pour être admissibles à une aide technique et au financement de pratiques d'aménagement exemplaires, les propriétaires de lots boisés devront élaborer des plans d'aménagement forestier et s'engager à les mettre en œuvre. À l'instar du plan de ferme environnemental dans le secteur agricole, le plan d'aménagement forestier encouragera un aménagement forestier volontaire et durable et sera réalisé avec l'aide d'un professionnel qualifié en foresterie.
- ◆ Établir des objectifs progressifs et mettre en œuvre des stratégies pour atteindre l'objectif de coupe dans les lots boisés privés d'ici cinq ans.

Regroupement de l'aménagement entre les propriétaires

La difficulté de regrouper l'aménagement entre de multiples propriétaires est un obstacle de taille à la réduction des coûts de production. Les propriétaires de lots boisés qui participent à une organisation d'aménagement des lots boisés peuvent réduire leurs coûts de production et accroître leur capacité à livrer des produits de façon rentable. Les propriétaires pourraient déléguer volontairement leur pouvoir d'aménagement au groupe et recevoir, en échange, un paiement annuel fondé sur une proportion des ventes totales plutôt qu'un paiement périodique. La répartition égale des revenus sur une période donnée peut avoir des avantages sur le plan de l'impôt et de la planification.

Des organisations viables d'aménagement des lots boisés pourraient également améliorer l'efficacité de la sylviculture en raison d'une plus grande certitude dans l'ordonnement des traitements. Cette approche pourrait finir par faciliter la certification forestière.

Même si cette approche a reçu un accueil mitigé dans le sondage auprès des propriétaires, le succès de plusieurs programmes visant les lots boisés de travail (Coopérative forestière du Nord-Ouest et du Sud du N.-B. et coopératives en Nouvelle-Écosse et au Québec) indique que les propriétaires de lots boisés de grande taille pourraient être suffisamment intéressés pour établir au moins une organisation de ce genre dans chaque région.

Recommandation

- ◆ Établir un programme d'organisations de propriétaires de lots boisés enregistrés (p. ex., des coopératives).

Programme de sylviculture

Les objectifs du programme provincial de sylviculture sur les terres privées ne sont pas clairement définis. S'il vise à augmenter la production de fibre par un aménagement forestier durable, les traitements devraient être concentrés sur les sites les plus productifs et limités à des investissements nettement rentables.

Pour augmenter la productivité (et réduire les coûts d'aménagement), le plus grand potentiel réside probablement dans le regroupement des lots boisés de moyenne et grande taille. Le programme expérimental de sylviculture actuellement entrepris par le MRN et certains des offices de commercialisation reconnaît l'importance de mettre l'accent sur les pratiques et les sites les plus productifs.

Recommandations

- ◆ Concentrer les avantages et les services provinciaux sur les lots boisés de moyenne et grande taille qui peuvent être regroupés en unités d'aménagement efficaces au moyen d'un programme d'enregistrement des lots boisés et des organisations d'aménagement des lots boisés. Les propriétaires d'unités plus petites qui acceptent de participer au programme d'enregistrement des lots boisés devraient également y être admissibles.

- ◆ Élargir les traitements disponibles en une gamme complète de pratiques d'aménagement exemplaires, y compris l'aménagement de peuplements inéquiennes.
- ◆ Exiger un plan d'aménagement des lots boisés et l'enregistrement dans un programme de lots boisés enregistrés afin d'être admissible à des services techniques et au financement des activités sylvicoles.

Promouvoir les valeurs environnementales des forêts privées

Le dilemme actuel n'est pas simplement une question d'approvisionnement en bois. Le gouvernement provincial ne peut atteindre son objectif en matière de conservation de la biodiversité sans reconnaître et récompenser la bonne intendance chez les propriétaires de lots boisés privés. Les propriétaires qui sont soucieux de la conservation pourraient être plus enclins à participer à un aménagement actif s'ils pouvaient trouver des entrepreneurs qualifiés en récolte forestière qui offrent d'autres options que la coupe à blanc.

Recommandations

- ◆ Élaborer un plan d'incitation à l'intention des propriétaires de forêts qui sont disposés à assurer des valeurs de conservation à long terme de leurs forêts. Les incitatifs offerts pourraient comprendre des allègements de l'impôt foncier ou un système comme les programmes Alternative Land Use Services (ALUS) à l'Île du Prince Édouard, au Manitoba et en Ontario.
- ◆ Établir des objectifs explicites pour un programme de pratiques exemplaires d'aménagement des terres privées qui élargit le programme de sylviculture existant de façon à inclure l'aménagement des forêts inéquiennes et d'autres pratiques, ainsi que des avantages mesurables en matière de conservation.
- ◆ En collaboration avec le MRN et d'autres organisations environnementales, telles que Conservation de la nature Canada et la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick, recenser les terres privées qui ont de bonnes chances d'atteindre les objectifs de conservation. La priorité devrait être accordée à ces terres pour ce qui est des services techniques et des programmes d'incitation. L'initiative mise en place pour augmenter le nombre de zones naturelles protégées (ZNP) devrait examiner la possibilité d'offrir des incitatifs aux propriétaires de lots boisés privés.

Régler les différends concernant l'approvisionnement en bois, la part des marchés et le prix

Les discussions portant sur les pénuries ou les excédents de bois sont les plus utiles lorsqu'elles comprennent la notion du prix. L'établissement de cibles de coupe réalistes reconnaît ce qui est économiquement et socialement disponible, ainsi que ce qui est biologiquement possible. D'un point de vue biologique, il y a suffisamment de bois pour soutenir l'industrie existante lorsque toutes les catégories de propriétaires participent. Plus le prix que l'industrie peut payer pour

le bois augmente ou plus le coût de l'approvisionnement en bois diminue et plus le volume économiquement disponible augmente. Pour que la chaîne d'approvisionnement fonctionne, tous les maillons qui la composent doivent pouvoir faire un profit raisonnable.

L'équation approvisionnement en bois, part des marchés et prix varie d'une région à une autre. Dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, le problème n'est pas tant lié à la part des marchés et au prix, mais à la demande à l'intérieur de distances raisonnables. La demande est plus forte dans l'ouest, le nord-ouest et, jusqu'à récemment, le sud-est du Nouveau-Brunswick, où les producteurs de bois ont accès à des marchés supplémentaires au Maine, au Québec et en Nouvelle-Écosse.

Nous ne voyons pas de solution facile au différend en cours concernant la part des marchés et les prix. Si le ministre fixe un prix que l'industrie ne peut pas payer, aucun bois ne changera de mains à moins qu'il ne réduise l'accès au bois de la Couronne. S'il fixe un prix que l'industrie peut payer, mais qui est inférieur au seuil de rentabilité des propriétaires de lots boisés, aucun bois ne changera de mains. Il sera difficile de forcer les acheteurs à acheter du bois à des prix qu'ils ne peuvent se permettre de payer et impossible de forcer les propriétaires de lots boisés à récolter et à vendre du bois à perte. La solution à long terme consiste à trouver de nouveaux marchés et de nouveaux acheteurs.

Le conflit actuel entre la Fédération des propriétaires de lots boisés et l'Association des produits forestiers est, à bien des égards, semblable à un conflit patronal-syndical. Il s'agit clairement d'une situation qui nécessite une négociation à gains mutuels. Les deux parties ont besoin l'une de l'autre. Elles ont de longs antécédents et elles sont presque arrivées à un accord grâce aux bons offices du MRN.

Recommandation

- ◆ Nommer un facilitateur neutre professionnel pour amener l'Association des produits forestiers et la Fédération des propriétaires de lots boisés à s'entendre sur l'accès équitable aux marchés et l'approvisionnement en bois. Les acheteurs qui ne sont pas membres de l'Association devraient mettre en œuvre des ententes analogues en fait d'intention, d'effet et de structure. Si, après un an, il n'y a pas d'entente signée entre la Fédération et l'Association, le ministre devrait songer à établir une commission d'arbitrage.

Renforcer les organisations forestières

Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick

La Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick n'a pas assuré le leadership ni l'aménagement nécessaires pour résoudre les différends continus entre les propriétaires de lots boisés et l'industrie. Son budget et son personnel ne sont pas suffisants pour s'acquitter de ses mandats actuels prescrits par la loi.

Nous croyons qu'une des façons de régler les différends continus au sujet de la part des marchés et des prix réside dans l'établissement d'une commission forte et indépendante. L'affichage d'information opportune sur les marchés de la province et des territoires avoisinants est essentiel

pour résoudre la controverse concernant les prix et la part des marchés. C'est là un des rôles les plus importants que devrait jouer la Commission.

Recommandations

- ◆ Financer la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick à un niveau qui lui permet d'offrir les programmes qui sont prescrits par la loi. La Commission devrait avoir une enveloppe budgétaire distincte de celle du MRN.
- ◆ La Commission devrait établir et maintenir une base de données qui consolide l'information de gestion provenant des offices de commercialisation.
- ◆ La Commission devrait afficher régulièrement sur son site Web de l'information opportune sur les marchés de la province et des territoires avoisinants. Cette information devrait être utilisée pour compléter le sondage existant sur les prix de la Couronne.
- ◆ S'il y a lieu, la Commission devrait entreprendre des enquêtes sur les coûts de production des principaux acheteurs de bois provenant des lots boisés privés.
- ◆ La Commission devrait surveiller la mise en œuvre d'ententes sur l'accès équitable aux marchés ou l'approvisionnement en bois entre les offices de commercialisation et l'Association des produits forestiers.
- ◆ La Commission devrait mener un sondage auprès des propriétaires de lots boisés privés de la province au moins une fois tous les dix ans afin de suivre l'évolution des attitudes, de la situation démographique et des taux de participation. Un sondage semblable devrait être effectué tous les dix ans par le MRN afin de déterminer les ressources forestières des terres privées (approvisionnement en bois et inventaire).

Offices de commercialisation du bois du Nouveau-Brunswick

Il est important de conserver les connaissances locales et de maintenir des services locaux efficaces, mais nous nous interrogeons quant au besoin de sept organisations distinctes. Certains des offices de commercialisation ont la capacité d'organiser et d'administrer des coopératives de gestion des lots boisés, des services de diffusion d'information et des programmes d'enregistrement de propriétaires de lots boisés. Il semble probable que certains services administratifs pourraient être centralisés.

Recommandation

- ◆ Songer à restructurer les offices de commercialisation et leurs services dans le but d'accroître l'efficacité administrative.

Faire preuve de transparence

La transparence dans les politiques forestières relatives aux terres de la Couronne et aux lots boisés privés au Nouveau-Brunswick contribuerait à améliorer la santé économique du secteur et à accroître la confiance du public dans les décisions du gouvernement.

Recommandation

- ◆ Publier de l'information de base, comme les transactions sur les marchés, les formules de fixation des prix du bois de la Couronne, l'utilisation du bois, l'inventaire forestier, l'attribution des permis et des sous-permis de coupe sur les terres de la Couronne, ainsi que des rapports annuels courants, de façon opportune, sur les sites Web de la Commission et du MRN.

Mettre fin à la coupe irresponsable

Les personnes qui ont participé à nos séances d'écoute et à nos rencontres ont constamment soulevé leur préoccupation au sujet des opérations de coupe irresponsable. De nombreux lots boisés qui sont coupés à blanc finissent par se régénérer en peuplements de feuillus intolérants ou d'arbres mixtes intolérants à l'ombre et de qualité inférieure, les arbres étant sous-optimaux à des fins écologiques et pour la production de bois d'œuvre. Nous sommes convaincus qu'avec un aménagement plus approprié, leur productivité s'améliorerait à la fois pour des fins de conservation et de production de fibre.

Recommandations

- ◆ Exiger l'enregistrement de toutes les récoltes commerciales de 0,5 ha ou plus sur les lots boisés privés.
- ◆ Évaluer les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à obliger les récolteurs commerciaux soit à contribuer à un fonds de régénération, soit à travailler avec les propriétaires afin d'atteindre des objectifs de régénération appropriés.

Améliorer la qualité du bois et la durabilité forestière

L'accent mis sur la production de bois à pâte de qualité inférieure sur les lots boisés du nord et du nord-est du Nouveau-Brunswick a donné lieu à des niveaux de récolte insoutenables et à une baisse de la qualité des billes. Il faudra des décennies pour renverser les effets de l'écrémage et de la récolte sans planification adéquate de la régénération. À long terme, les terres privées et publiques devraient avoir pour objectif d'augmenter le volume par arbre et la qualité des arbres récoltés.

Recommandation

- ◆ Toutes les organisations qui s'intéressent à l'aménagement forestier devraient encourager l'utilisation de plans d'aménagement forestier durable qui comprennent des prescriptions de régénération et qui font appel à des professionnels qualifiés en foresterie.

Revitaliser les stratégies de développement de marchés

Le secteur des lots boisés privés au Nouveau-Brunswick a besoin d'une approche revitalisée pour la diversification des marchés. Bon nombre de lots boisés de petite et moyenne taille ont de la difficulté à soutenir la concurrence sur les marchés dominés par des produits de base de faible valeur. Certaines régions de la province sont aux prises avec un manque général de demande.

Dans les régions où la fibre est de qualité inférieure et la demande de bois à pâte est faible, la meilleure stratégie à court terme consisterait peut-être à mettre l'accent sur la biomasse et les granulés torréfiés. À long terme, les producteurs devraient arriver à améliorer la qualité de leur bois en vue de produire des produits-créneaux de meilleure qualité. Il faudra du temps et de la patience. Le gouvernement provincial devrait encourager la certification de chaîne de traçabilité pour le secteur des produits forestiers à valeur ajoutée. Une stratégie de valeur ajoutée efficace pour le Nouveau-Brunswick fait l'objet de discussions depuis de nombreuses années, mais sans grand résultat.

Recommandations

- ◆ Redoubler d'efforts dans la province pour soutenir et promouvoir la production à valeur ajoutée, y compris la certification de chaîne de traçabilité et le développement de produits du bois d'ingénierie et de composites.
- ◆ Fixer et atteindre des objectifs fermes pour l'adoption de systèmes de chauffage à la biomasse et de systèmes de production combinée de chaleur et d'électricité dans les établissements commerciaux et publics.
- ◆ Dans les régions où la demande des marchés traditionnels est insuffisante, lancer des programmes visant à offrir les volumes excédentaires (composés à la fois de bois des terres de la Couronne et des lots boisés privés des organisations de propriétaires de lots boisés) à de nouveaux utilisateurs.

Reconnaître les efforts d'intendance exemplaires

De nombreux propriétaires estiment qu'ils protègent les valeurs publiques associées à leurs lots boisés, tout en étant peu reconnus par le gouvernement et leurs pairs.

Recommandation

- ◆ Mettre en œuvre un programme de reconnaissance hautement visible des efforts d'intendance des propriétaires de lots boisés et des entrepreneurs. Les gagnants régionaux devraient être reconnus par leurs députés locaux et les gagnants provinciaux devraient être honorés par le premier ministre ou le lieutenant-gouverneur, avec une couverture médiatique appropriée.

Assumer le coût de la mise en œuvre

Nous supposons que le gouvernement provincial n'aura pas de recettes additionnelles pour mettre en œuvre de nouvelles politiques forestières dans un avenir prévisible. La réaffectation des ressources existantes est la seule solution viable. Nous croyons que l'argent issu des programmes de sylviculture existants sur les terres publiques et privées constitue la source de financement la plus probable à être redirigée.

À l'heure actuelle, le programme de sylviculture sur les terres privées n'est pas orienté vers les sites les plus productifs. Sa réorientation vers l'efficacité et la qualité des investissements permettrait de

réaffecter 1 million de dollars (17 %), soit plus de son budget actuel de 6 millions. Nous proposons également de réorienter au moins 1 million de dollars (5 %), soit plus du programme de sylviculture sur les terres de la Couronne, pour la même raison. Ces fonds devraient être redirigés pour 1) établir et soutenir un système de prestation de services techniques et des coopératives de lots boisés de travail pour les propriétaires de lots boisés et 2) financer entièrement les mandats existants de la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick. Les détails relatifs aux programmes et aux budgets devraient être arrêtés par la Commission et les organisations qui offrent les services.

Conclusion

Après presque une année d'entrevues, de séances d'écoute et d'analyse, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il n'est possible de favoriser l'environnement et d'accroître l'approvisionnement en bois qu'en augmentant la taille du gâteau et non en continuant de se disputer pour savoir qui aura la plus grosse part.

La prudence veut que l'on pense à long terme, en tenant compte et de la forêt et des industries qu'elle supporte. L'économiste québécois Michel Vincent (2011) fait une distinction utile entre « rentabilité » et « compétitivité ». La rentabilité reflète la différence comptable à court terme entre les revenus et les dépenses; elle est facilement mesurable. La compétitivité englobe les relations à long terme entre les fournisseurs et les clients et reflète la combinaison des terres, du travail, des devises, du commerce international et du capital; elle est difficile à mesurer. La compétitivité exige une rentabilité à long terme, mais la rentabilité peut ne pas refléter la compétitivité à long terme. Nous craignons que la politique publique ait été axée sur le maintien d'une industrie forestière rentable plutôt que compétitive.

Plusieurs choses manquent dans le débat sur la politique forestière du Nouveau-Brunswick. Mentionnons notamment les stratégies de conservation qui satisfont aux attentes du public en matière de biodiversité, un approvisionnement en bois qui satisfait aux besoins à long terme de l'industrie et un prix et une part des marchés qui sont proches des attentes des propriétaires de lots boisés.

Le défi pour le gouvernement demeure la création et le maintien de communautés rurales dynamiques, d'industries des ressources naturelles concurrentielles et d'écosystèmes résilients. Les questions financières semblent souvent se faufiler au haut de la liste des préoccupations et nous sommes plus adeptes à mesurer les valeurs financières et l'activité économique que nous le sommes à estimer la vitalité des collectivités et la résilience des écosystèmes. Mais ces dernières valeurs sont tout aussi importantes sinon plus à long terme. Elles ne doivent pas être mises de côté. L'objectif explicite des politiques du Nouveau-Brunswick sur les ressources naturelles devrait être d'atteindre ce triple résultat.

Nous croyons que le gouvernement provincial peut régler la question de la conservation en investissant dans des programmes d'incitation destinés aux propriétaires de lots boisés privés intéressés qui sont disposés à adopter des stratégies de conservation à long terme. Il existe des modèles qui ont fait leurs preuves (programmes ALUS et allègements de l'impôt foncier) au Canada et aux États Unis. Le personnel des organisations environnementales du Nouveau-Brunswick (dont Conservation de la nature Canada, la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick et la division néo brunswickoise de la Société pour la nature et les parcs du Canada) travaille déjà avec le MRN afin de recenser les terres publiques et privées ayant de fortes valeurs de conservation. Avec une planification efficace de l'aménagement des habitats fauniques et une intendance exemplaire, les lots boisés de travail peuvent jouer un rôle important dans la protection des valeurs de conservation.

En utilisant l'analyse de l'approvisionnement en bois fournie par le MRN, nous pouvons conclure que le niveau de récolte annuel durable de 2,0 à 2,5 millions de m³ peut être atteint, tout en améliorant graduellement la qualité de la forêt existante et de ses habitats fauniques. Selon l'ensemble de données qui est utilisé, cela représente à peu près le double de la récolte actuelle. L'objectif est intentionnellement prudent. Il va sans dire qu'il y a des problèmes de qualité importants en ce qui concerne nos ressources actuelles provenant des boisés privés et qu'il y a d'importants obstacles commerciaux à surmonter pour atteindre cet objectif de volume.

Nous avons décidé de ne pas recommander d'interventions gouvernementales directes immédiates pour résoudre le problème de la part des marchés. Le fait de ne pas recommander un retour à la « source principale d'approvisionnement » en décevra plusieurs dans la communauté des lots boisés privés. Au lieu, nous recommandons un parcours plus long et, espérons-nous, plus durable qui offrira aux propriétaires de lots boisés privés l'information sur les prix, l'aide technique et les services d'aménagement dont ils ont besoin pour soutenir la concurrence sur un marché mondial hautement concurrentiel.

Nous demeurons convaincus que l'avenir à long terme des forêts et du secteur forestier du Nouveau-Brunswick demeure brillant. En raison de l'avantage naturel du bois comme ressource renouvelable et des nombreux avantages environnementaux que les forêts offrent, il semble probable que nos forêts vont augmenter en valeur au cours des décennies à venir. Il y a des défis à relever, mais avec un bon leadership et des mesures d'incitation propres à encourager la coopération, nous pouvons produire un gâteau suffisamment gros pour satisfaire tous ceux et toutes celles qui partagent notre table

Bibliographie

CAMPBELL, David. 2011. Jupia Consultants Inc. Communication personnelle.

COMMISSION DES PRODUITS FORESTIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK. Rapport annuel 2009-2010, Fredericton, la Commission, 2011.

NOUVEAU-BRUNSWICK. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL. « Ministère des Ressources naturelles : Redevances sur le bois », Rapport du vérificateur général, Fredericton, le Bureau, 2009, vol. 2. Chapitre 5 du rapport.

VINCENT, Michel. « Tournée régionale du CSMO-transformation du bois », 2011. (Communication présentée à l'Université Laval le 14 octobre 2011)..

Remerciements

De nombreuses personnes ont partagé leur temps et leur expertise avec nous au cours des dix derniers mois. En particulier, nous tenons à remercier sincèrement les personnes suivantes : Bill Anderson, Mark Arsenault, Sally Atwater, Tom Beckley, Raj Chaini, Jean-Guy Comeau, Thom Erdle, Robert Fawcett, Kevin Forgrave, Tim Fox, Ken Hardie, Libby Johnston, Harry Keess, John Kershaw, Stephan Laflame, Monica McKendy, Linda Gould MacDonald, Tom MacFarlane, Jim Mockler, Solange Nadeau, Tom Ng, Chris Norfolk, Paul Orser, Dave Palmer, Bob Pinette, Roger Roy, Jean-Claude Savoie, Chris Spencer, Brent Thompson, and Kevin Topolinski.